

SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Rapport de gestion

20

23

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



serv

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Chiffres-clés	3
Faits marquants	6
PRÉAMBULE	7
RAPPORT ANNUEL	12
Exercice 2023	12
Politique et gestion de risque & pratique de couverture	25
Sur le terrain	28
Comparaison pluriannuelle	37
DÉVELOPPEMENT DURABLE	45
GOVERNANCE D'ENTREPRISE	49
Organisation et personnel	49
Rémunérations	57
RAPPORT FINANCIER	59
COMPTES ANNUELS	64
Compte de résultat	64
Bilan	65
Tableau des flux de trésorerie	66
Preuve d'autofinancement	67
Comptes par rubrique	68
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	70
Principes d'inscription au bilan et d'évaluation	70
Commentaires sur les comptes annuels	74
État du capital	81
Divers	82
Rapport de révision	83

CHIFFRES-CLÉS

NOUVEL ENGAGEMENTS

2 641 CHF MIO.

RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ
D'ASSURANCE

188 CHF MIO.

PART DES PME DANS LA BASE
CLIENTS

81%

CHARGES DES SINISTRES

222 CHF MIO.

AUTOFINANCEMENT

112 CHF MIO.

d'excédent de couverture dans le calcul
d'autofinancement.

ENGAGEMENT PAR INDUSTRIES

en CHF mio., état au 31 décembre



■ Chimie & produits pharmaceutiques ■ Électronique ■ Construction de machines ■ Services d'ingénieurs
 ■ Métallurgie ■ Production & distribution d'électricité ■ Matériel & technologie ferroviaires ■ Autres branches

ENGAGEMENT PAR CATÉGORIES DE RISQUE PAYS DE L'OCDE

en CHF mio., état au 31 décembre



■ CRP 0 ■ CRP 2 ■ CRP 4 ■ CRP 6
 ■ CRP 1 ■ CRP 3 ■ CRP 5 ■ CRP 7

ENGAGEMENT
7892 CHF MIO.

Engagement d'assurance en CHF mio.	31.12.2023	31.12.2022
Plafond d'engagement	14 000	14 000
Engagement de l'assurance	9 674	10 174
Niveau d'exposition en CHF mio.	31.12.2023	31.12.2022
Engagement: polices d'assurance (PA)	7 892	8 315
Accords de principe (AP)	1 782	1 859
Exposition	9 674	10 174
Nouvelle exposition en CHF mio.	2023	2022
Nouvel engagement: polices d'assurance (PA)	2 641	3 296
Accords de principe (AP)	1 791	1 434
Bilan en CHF mio.	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités et placements	3 252	3 187
Créances résultant de sinistres et de restructurations	149	176
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	86	95
État des primes non acquises et provisions	654	585
Capital	2 892	2 879
Compte de résultat en CHF mio.	2023	2022
Primes acquises	171	121
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	18	10
Charges des sinistres	- 222	- 97
Résultat de rééchelonnement	27	15
Résultat de l'activité d'assurance	- 8	49
Charges de personnel	- 17	- 17
Autres charges d'exploitation	- 13	- 8
Résultat financier	11	1
Autres produits	7	4
Résultat d'exploitation	- 20	29
Intérêts créditeurs sur placements	34	17
Résultat d'entreprise (RE)	13	47
Collaborateurs *		
Nombre	86	79
Équivalents temps plein	79,8	72,2
Nombre d'équivalents temps plein en moyenne annuelle	79,4	72,5

* Collaborateurs du projet IT inclus

FAITS MARQUANTS



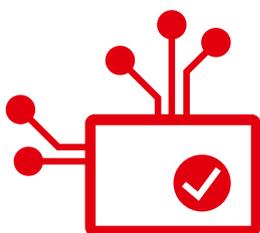
Prix TXF «Perfect Deal of the Year»

Chaque année, TXF décerne des prix aux acteurs de l'industrie du financement des exportations pour récompenser leurs performances et transactions notables. En 2023, la SERV a obtenu le prix «Overall Deal of the Year» pour le projet «Cotton, Spinning, Weaving & Garment» en Égypte.



Stratégie Pathfinding 2023

La stratégie Pathfinding lancée par la SERV en 2019 porte ses fruits: en 2023, la SERV a assuré trois projets au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Sénégal par ce biais. Dans ce cadre, plus de 30 exportateurs, principalement des PME, ont été mis à contribution via des contrats de sous-traitance.



Projet informatique terminé

En novembre, la SERV a mené à terme son projet informatique avec succès. L'objectif de ce projet de deux ans était de renouveler les applications au cœur des opérations d'assurance sur les plans technique et fonctionnel. La SERV dispose maintenant des conditions nécessaires pour continuer à implémenter sa stratégie numérique de manière cohérente.



Réglementation OCDE modernisée

Après des discussions intenses, le remaniement de l'Arrangement de l'OCDE en 2023 marque un jalon. Au long des années de négociations, la SERV s'est engagée en faveur de règles simplifiées et offrant plus de flexibilité. L'accord spécial qui en fait partie («CCSU») permet en outre à davantage de projets respectueux du climat de bénéficier des dispositions assouplies.

PRÉAMBULE



Barbara Hayoz (présidente du conseil d'administration) et Peter Gisler (directeur)

Une fois de plus, l'exercice écoulé a été passionnant pour l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV. L'année écoulée a été marquée par l'incertitude sur les marchés d'exportation ainsi que par les évolutions géopolitiques et leurs conséquences protectionnistes. La SERV observe sur de nombreux marchés l'émergence de mesures de politique industrielle et voit apparaître le danger d'une course internationale aux subventions, dans laquelle les différentes agences de crédit à l'exportation (ACE) jouent un rôle crucial. Dans ce contexte, la Suisse continue de miser sur de bonnes conditions-cadres pour l'industrie d'exportation.

Conséquences des aspects géopolitiques

Les développements géopolitiques, à savoir l'intensification de la concurrence entre la Chine et les États-Unis, la guerre Russie-Ukraine, les conflits armés au Proche-Orient, le ralentissement, voire parfois le recul de la mondialisation et bien d'autres facteurs ont une influence sur les affaires de la SERV et de sa clientèle.

L'inflation élevée, la volatilité des prix des matières premières et de l'énergie, les différends commerciaux et les sanctions ainsi que la restructuration des chaînes d'approvisionnement mondiales assombrissent les perspectives économiques en de nombreux endroits. Les finances publiques et la charge de la dette de nombreux pays émergents et en développement ont été impactées négativement par des prix d'importation plus élevés, des paiements de subventions et l'augmentation des taux d'intérêts sur les marchés des capitaux. Vient s'ajouter à cela l'incertitude politique en raison de troubles sociaux, de terrorisme et de conflits entre États ou intra-étatiques. Dans l'ensemble, il en découle des risques et insécurités accrus au niveau mondial.

Les entreprises de Suisse tournées vers l'exportation sont directement soumises à l'influence de ces bouleversements géopolitiques. Elles sont mises en difficulté non seulement par la question de la disponibilité et du coût des matières premières et de l'énergie, le choix des sites de production et la perturbation des chaînes d'approvisionnement, mais également par leur orientation stratégique sur certains marchés et un risque de non-paiement généralement plus élevé. Comment ces développements ont-ils impacté le résultat commercial de la SERV pendant l'exercice considéré?

Développement 2023

L'exposition a enregistré une légère baisse par rapport à l'année précédente (CHF 4,7 mia. en 2022), s'établissant désormais à CHF 4,4 mia. Cette évolution s'explique principalement par une diminution de 131 du nombre de polices d'assurance émises. Les accords de principe (AP) nouvellement établis, 129 au total, se sont maintenus au niveau de l'année précédente. Au cours de l'exercice considéré, la SERV affiche une charge des sinistres extraordinairement élevée de CHF 222 mio., causée principalement par les défauts de paiement de l'Éthiopie et du Ghana. Le résultat net positif de CHF 13,4 mio. a été fortement influencé par des événements exceptionnels tels qu'une résiliation de contrat anticipée, des intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement et des gains de change. Les intérêts créditeurs issus des placements auprès de la Trésorerie fédérale, d'un montant de CHF 33,5 mio., ont atteint un niveau semblable à celui des années de fondation de la SERV de 2007 à 2009 et couvrent ainsi entièrement les frais matériels et de personnel.

Comment la SERV pourra-t-elle soutenir plus efficacement encore le secteur suisse de l'exportation dans les années difficiles à venir? Par exemple en conquérant de nouveaux marchés qui gagnent en importance grâce au nearshoring ou en mettant en place des chaînes d'approvisionnement plus solides. La SERV aide les entreprises à se protéger contre les risques accrus sur les marchés d'exportation. Pour la SERV, une insécurité plus grande signifie potentiellement une demande plus forte pour ses produits d'assurance ainsi qu'un potentiel de sinistres plus élevé.



«Force est de constater, à la fin de l'année 2023, qu'un monde en plein changement pose de nouveaux défis, mais qu'il ouvre également des opportunités.»

BARBARA HAYOZ
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À ce jour, l'importance de la SERV en tant qu'instrument de promotion de l'économie d'exportation s'est vérifiée. Sa stratégie et ses valeurs fondamentales ont fait leurs preuves en temps d'incertitude politique et économique. Avec ses prestations d'assurance et de garantie, la SERV contribue de manière significative à la réussite de l'économie suisse d'exportation dans un environnement de marché difficile.

Pour la nouvelle période stratégique 2024–2027, le conseil fédéral a chargé la SERV de continuer à développer son rôle de «facilitateur commercial» et de contribuer de manière significative à ce que les entreprises suisses et tout particulièrement les PME puissent accéder à de grands projets d'infrastructures à l'étranger. Sont également placés au premier plan les efforts en matière de développement durable, domaine dans lequel la SERV a déjà posé des bases importantes en adoptant sa stratégie climatique. Par ailleurs, le Conseil fédéral tient à ce que, par le biais de ses offres, la SERV continue de couvrir les besoins des entreprises suisses tournées vers l'exportation afin de préserver leur compétitivité au niveau international.

Des opportunités de projets d'infrastructures dans le monde entier

La stratégie Pathfinding adoptée par le conseil d'administration (CA) découle des objectifs stratégiques du Conseil fédéral et a pour objectif d'offrir aux entreprises suisses la possibilité de participer à de grands projets d'infrastructures internationaux, d'étendre leur présence internationale et ainsi de s'assurer une réussite durable. En raison du besoin considérable d'investissements dans des infrastructures dans le monde entier, tout particulièrement en lien avec la protection climatique, des opportunités s'offrent aux entreprises suisses, notamment aux PME. Dans ce contexte, il convient de souligner la coopération très étroite de la SERV avec ses partenaires dans le cadre de la «Team Switzerland Infrastructure». Celle-ci réunit, outre la SERV, les organisations suisses concernées, en particulier le SECO, Switzerland Global Enterprise (S-GE), Swissmem, Swissrail et suisse.ing.

Au cours des prochaines années, la SERV va aussi s'atteler à des chantiers comme la numérisation, le développement durable et la transformation de l'économie pour atteindre la neutralité climatique. Viendront interférer dans ces projets les conséquences du changement

climatique comme les vagues de chaleur et la perte de biodiversité. Il convient ici de rappeler que la SERV travaille tout en s'autofinçant.

Vérifier la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation

Comme les entreprises tournées vers l'exportation, la SERV doit être capable d'adaptation pour faire face aux crises et aux transformations structurelles. Ses bases légales sont en vigueur depuis quelque temps déjà. Hormis une modification ponctuelle après la crise financière, la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE) n'a pas subi de modification significative. C'est pourquoi la SERV considère qu'il est important d'envisager une révision de la loi afin de préserver la compétitivité de l'économie d'exportation suisse.

Fondamentalement, il s'agit de déterminer comment la SERV doit réagir face au passage de relations commerciales classiques bipolaires à une économie fonctionnant en réseau à l'échelle mondiale. Cette mutation, en cours depuis longtemps déjà, conduit à l'intégration au niveau mondial des marchés, des entreprises, des chaînes de valeur et des financements. Cela a pour conséquence que l'attribution nationale de prestations économiques s'estompe et que de nouveaux éléments multinationaux viennent s'infiltrer dans les opérations d'exportation classiques.



«La SERV est sur la bonne voie, aussi bien sur le plan structurel que stratégique, pour poursuivre sa transformation et devenir un facilitateur commercial. Ce faisant, elle entend avant tout contribuer au renforcement des exportations suisses et faciliter l'accès des entreprises aux projets d'infrastructures.»

PETER GISLER
DIRECTEUR

Dans cet environnement, il convient de préserver l'attractivité de la Suisse comme lieu d'implantation pour les entreprises qui peuvent compter ailleurs sur le soutien d'assurances de crédit à l'exportation.

Au nom de la SERV et de l'ensemble des collaborateurs, nous remercions chaleureusement notre clientèle pour sa collaboration, sa confiance et sa fidélité en ces temps difficiles. Nous sommes heureux de pouvoir continuer à vous accompagner activement dans vos opérations d'exportation.



Barbara Hayoz
Présidente du conseil
d'administration



Peter Gisler
Directeur

EXERCICE 2023

La majorité des nouveaux engagements émanent de la région Europe de l'Est & Asie centrale, suivie par l'Afrique subsaharienne et la zone Proche-Orient & Afrique du Nord. Un projet dans le secteur ferroviaire au Kazakhstan a particulièrement contribué à cette répartition des encours.

RECETTES DE PRIMES
en CHF mio.

88,1

NOUVEL ENGAGEMENT
en CHF mia.

2,6

Pendant l'exercice 2023, la SERV a émis de nouvelles polices d'assurance destinées aux exportateurs suisses pour un montant de CHF 2,641 mia. L'acquisition réussie de nouveaux clients n'a pas permis de compenser la baisse des demandes.

Le total des engagements, qui affiche une valeur de CHF 2,641 mia., est plus bas que l'année précédente (CHF 3,296 mia.). La majeure partie est issue de la région Europe de l'Est & Asie centrale, suivie par l'Afrique subsaharienne et la zone Proche-Orient & Afrique du Nord. Le nouvel engagement le plus important pour la SERV a eu lieu dans le cadre d'un projet dans le secteur ferroviaire au Kazakhstan. De nouveaux engagements supérieurs à CHF 100 mio. ont également été enregistrés en Turquie, au Bangladesh, au Bénin (cf. étude de cas développement durable), en Égypte, au Sénégal, en Chine, en Irak et en Grande-Bretagne.

Comme observé historiquement, les chiffres concernant les nouvelles opérations d'assurance ont été fortement déterminés par quelques grands projets. Au cours de l'exercice 2023, la SERV a assuré divers projets d'infrastructures dans les secteurs ferroviaire et de l'énergie. Dans le secteur non moins important des textiles, la SERV a également soutenu quelques opérations d'exportation au Bénin, en Égypte, en Ouzbékistan et en Turquie. Pour le financement de grands projets, la SERV apporte souvent son soutien par le biais d'assurances de crédit acheteur.

Pour de grands projets au Brésil et en Russie, les polices d'assurance ont été résiliées de manière anticipée. Cela a donné lieu à un remboursement de primes à hauteur d'environ CHF 45 mio. Il en résulte au cours de l'exercice des recettes de primes plus faibles qu'attendu au regard des nouveaux grands projets assurés.

Le produit d'assurance de CHF 188,2 mio. inclut des intérêts créditeurs provenant de rééchelonnements de dettes à hauteur de CHF 17,6 mio. Après des charges de sinistres de CHF 96,9 mio. l'année précédente, l'année 2023 affiche des charges de sinistres très élevées, atteignant CHF 222,3 mio. La SERV a dû constituer des provisions élevées pour des

sinistres et des sinistres imminents en Éthiopie et au Ghana. Étant donné que de telles créances peuvent être restructurées dans le cadre d'accords multilatéraux, la SERV anticipe qu'à long terme, une partie des montants versés à titre d'indemnité lui sera remboursée. Contre toute attente, 2023 n'a pas affiché de charges de sinistres significatives issues des opérations assurées vers la Russie.



«Avec notre stratégie axée sur les banques régionales, nous souhaitons faire en sorte que davantage de PME soient informées des possibilités de soutien de la SERV.»

LARS PONTERLITSCHEK
CHIEF INSURANCE OFFICER

Marketing & acquisition

En 2023, la SERV a concentré ses efforts de prospection sur deux thématiques. La première était la mise en œuvre de la stratégie Pathfinding. En pratiquant un marketing actif sur les marchés des acheteurs, la SERV donne aux exportateurs suisses la possibilité d'accéder à de grands projets internationaux, notamment dans le domaine des infrastructures. Avec le SECO, Switzerland Global Enterprise (S-GE), Swissmem, Swissrail et Suisse.ing, la SERV constitue le groupement «Team Switzerland Infrastructure». Celui-ci fait connaître à la fois les compétences de l'industrie suisse pour des projets d'infrastructures internationaux sur les marchés des acheteurs et les possibilités de financement attrayantes couvertes par la SERV, comme lors du voyage au Brésil du conseiller fédéral Guy Parmelin en juillet 2023. La SERV était présente au sein d'une grande délégation scientifique et économique menée par le conseiller fédéral.

En 2023, la SERV a assuré trois projets au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Sénégal par le biais de la stratégie Pathfinding. Dans ce cadre, plus de 30 exportateurs, principalement des PME, ont été mis à contribution par le biais de contrats de sous-traitance. De nouveaux projets sont aussi à l'étude pour l'année 2024.

La seconde thématique était le développement d'une stratégie axée sur les banques régionales. Dans l'écosystème du financement export, les banques constituent un multiplicateur crucial permettant de mettre en contact les exportateurs avec la SERV. Par le biais de formations ciblées des conseillers de la clientèle professionnelle des banques suisses, les produits de la SERV peuvent gagner en notoriété auprès des PME. Dans la prospection auprès des PME, la SERV a pu convaincre 40 nouveaux clients, dont 36 PME, au cours de l'exercice.

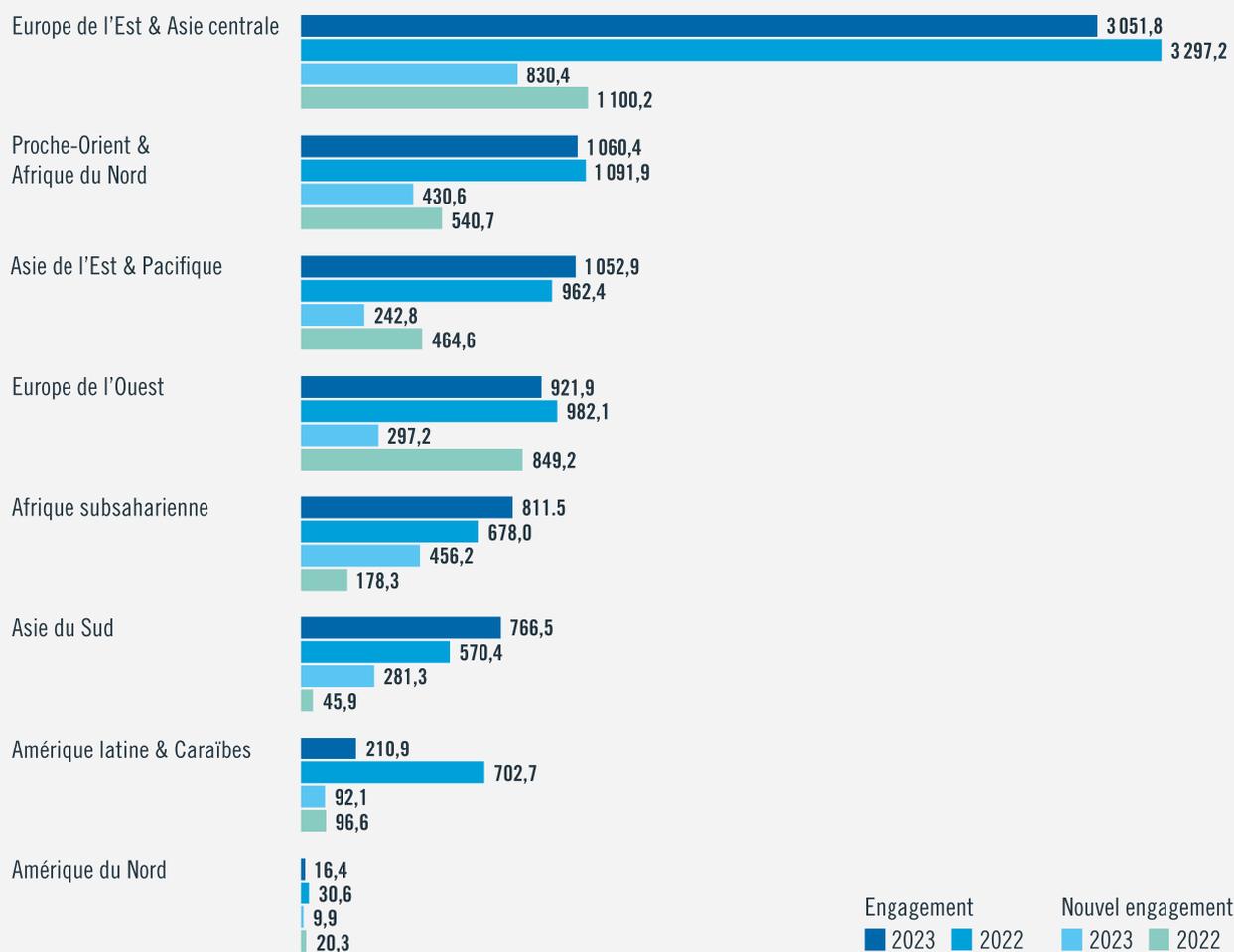
Évolution des chiffres en matière de demandes et de nouvelle exposition

En 2023, la SERV a approuvé 580 nouvelles demandes, dont 451 polices d'assurance (PA) et 129 accords de principe (AP). Ce nombre de 580 demandes est nettement inférieur aux chiffres enregistrés par le passé. Ce repli s'inscrit dans le contexte de l'assombrissement des perspectives de l'économie suisse d'exportation et du recul général de la demande de produits d'assurance. La nouvelle exposition a baissé légèrement, passant de CHF 4,730 mia. à CHF 4,432 mia. Comme souvent, les montants des engagements d'assurance pris ont varié dans une large fourchette; ils oscillaient entre CHF 75 500 et CHF 500,0 mio. Et, comme à son habitude, la SERV a surtout assuré des opérations pour des PME, qui représentent environ 80% des PA émises. Au niveau des AP, on remarque une forte demande pour des projets en Angola. La SERV y a engagé une exposition de CHF 775 mio. La tendance déjà constatée l'année précédente d'une demande accrue d'assurances de crédit acheteur avec des durées de crédit longues s'est poursuivie en 2023. Les trois quarts des nouveaux engagements concernaient des opérations de crédit présentant des durées de plus de deux ans.

Pour les PME, les produits dits «de liquidités» revêtent une importance significative. Figurent parmi ces derniers les assurances de crédit de fabrication et les garanties de «Bonds». Le nombre d'assurances de crédit de fabrication établies est passé de 47 à 56 en 2023. Au niveau des garanties de «Bonds», la demande est restée stable, à 159.

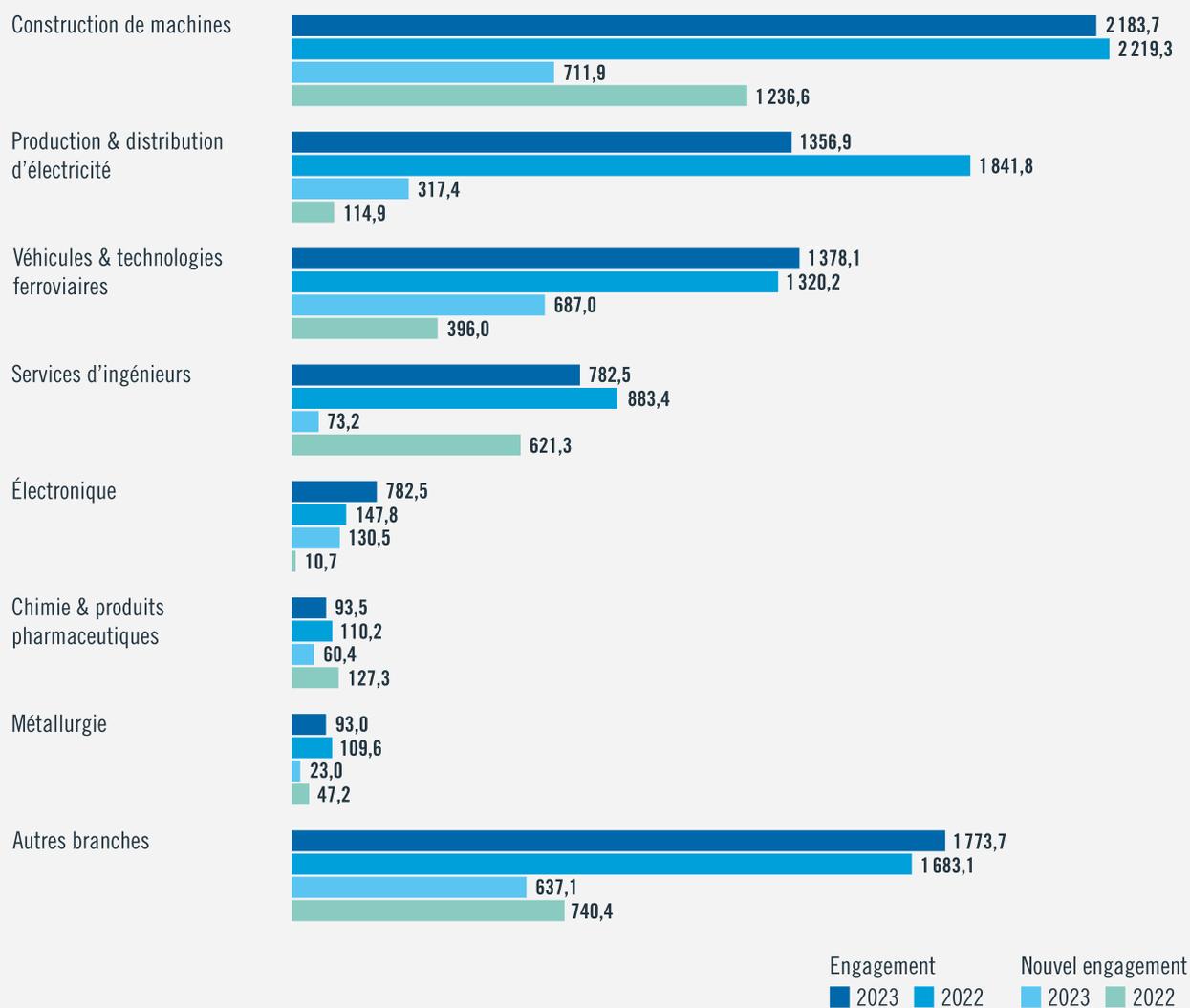
ENGAGEMENT ET NOUVEL ENGAGEMENT PAR RÉGIONS

en CHF mio., état au 31 décembre



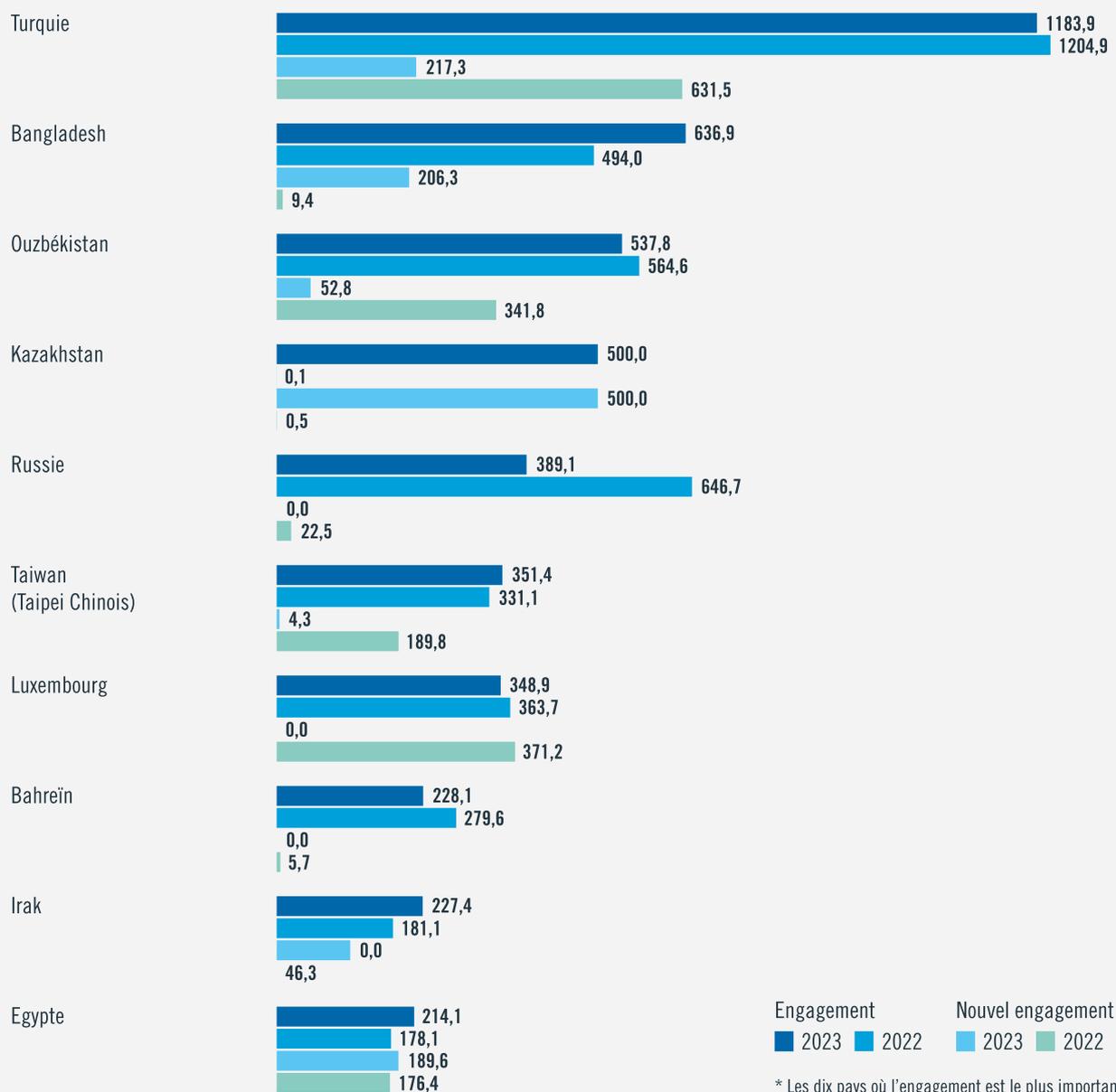
ENGAGEMENT ET NOUVEL ENGAGEMENT PAR INDUSTRIES

en CHF mio., état au 31 décembre



ENGAGEMENT ET NOUVEL ENGAGEMENT PAR PAYS*

en CHF mio., état au 31 décembre

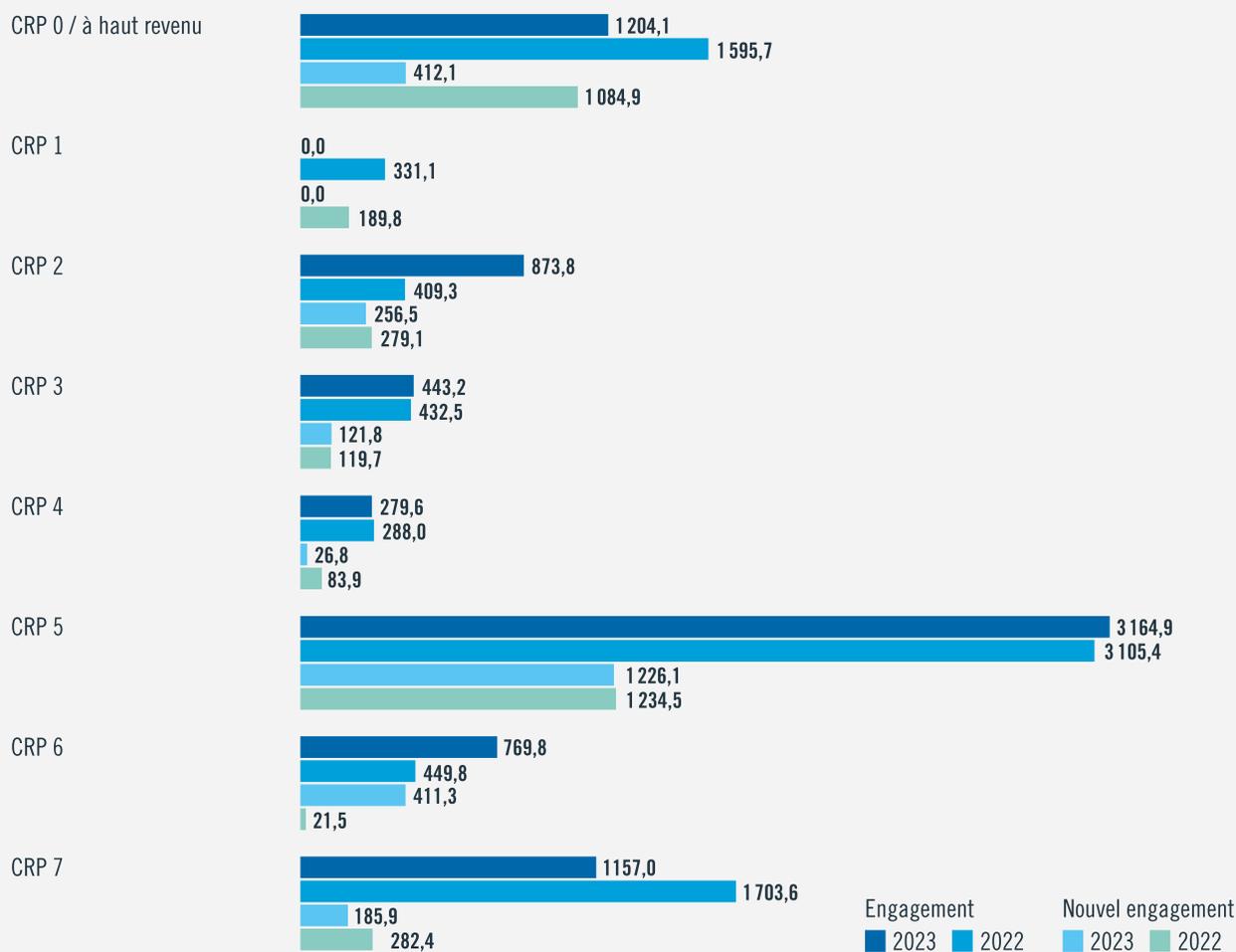


Engagement Nouvel engagement
 ■ 2023 ■ 2022 ■ 2023 ■ 2022

* Les dix pays où l'engagement est le plus important

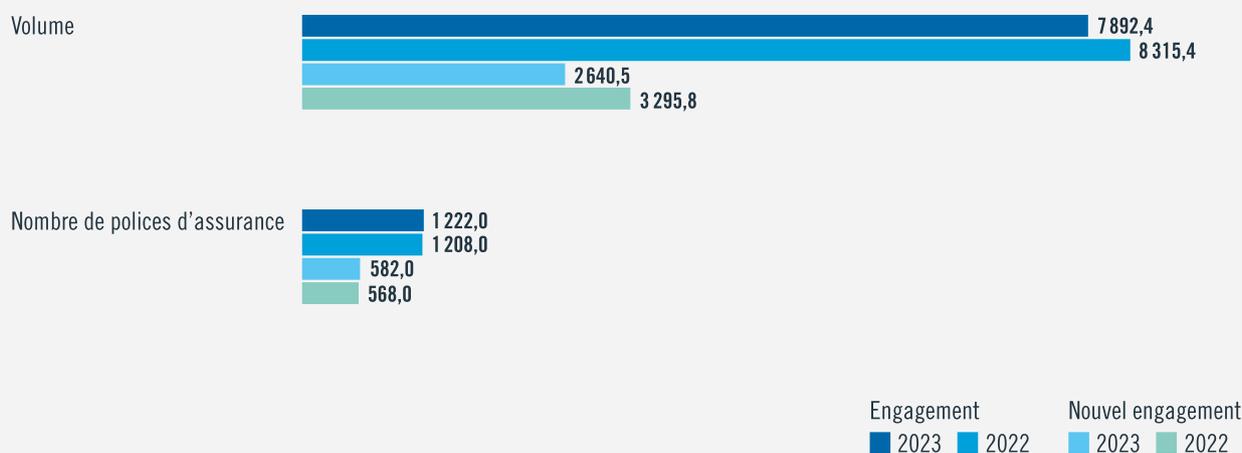
ENGAGEMENT ET NOUVEL ENGAGEMENT PAR CATÉGORIES DE RISQUE PAYS DE L'OCDE

en CHF mio., état au 31 décembre



ENGAGEMENT ET NOUVEL ENGAGEMENT PAR VOLUMES

en CHF mio., état au 31 décembre



Affaires publiques et environnement national

Depuis sa fondation, la SERV a à cœur d'entretenir des échanges réguliers avec les associations sectorielles et économiques intéressées ainsi qu'avec les organisations de la société civile (ONG). Cet engagement est également l'une des exigences posées par le Conseil fédéral à l'égard de la SERV dans ses objectifs stratégiques. Dans ce cadre, les considérations des groupes d'intérêts externes doivent également être prises en compte de manière appropriée lors de la mise en œuvre de la mission légale de la SERV. Sur la base de cette mission et de la décision stratégique de gagner en visibilité dans la sphère publique, en 2023, la SERV a initié un dialogue stratégique avec les parties prenantes, parmi lesquelles figurent des associations et organisations partenaires, des banques et des assurances, des ONG, le Parlement ainsi que l'administration fédérale, y compris les représentations suisses à l'étranger.

Dans le cadre des rencontres organisées, il s'agissait en premier lieu d'informer les interlocuteurs du mandat, de l'offre et du fonctionnement de la SERV. L'intérêt suscité auprès des interlocuteurs pour les missions de la SERV et les thématiques relatives à l'économie d'exportation s'est avéré gratifiant, justifiant la poursuite de l'orientation initiée dans le domaine des Affaires publiques au cours de l'année à venir.

Stratégie et développement de la SERV

Durant la dernière année de la période stratégique 2020–2023, la SERV a maintenu son cap et a pu atteindre les objectifs sur l'ensemble de la période. En décembre 2023, le Conseil fédéral a adopté les nouveaux objectifs pour la période stratégique 2024–2027. Il a également demandé à la SERV de soumettre des propositions de solutions pour son développement.

Le processus graduel de changement structurel ainsi que les crises et les événements qui se sont succédé à un rythme soutenu, voire qui sont survenus simultanément ont eu un impact important sur l'économie suisse orientée vers l'export et ont entraîné une évolution de ses besoins. Une question s'impose: que faut-il entreprendre pour que la SERV puisse continuer de soutenir au mieux l'économie suisse d'exportation et sa compétitivité à l'avenir? En février 2023, le conseil d'administration de la SERV a mandaté un groupe de travail interne pour examiner, à la lumière d'études sectorielles, la nécessité d'une réforme de la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation. Les travaux préliminaires en vue d'une potentielle révision de la loi ont été menés de façon intensive tout au long de l'année, de sorte que le conseil d'administration de la SERV est parvenu à la conclusion que la SERV ne pourrait se développer efficacement qu'avec une révision partielle ciblée du cadre légal. À cet effet, la SERV entretient des échanges très suivis avec le SECO et l'Administration fédérale des finances (AFF).

Sur la base des nouveaux objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour la SERV, la stratégie en cours a également été adaptée, avec un horizon temporel allant jusqu'à 2027. Dans ce cadre, l'accent a été mis en particulier sur les thèmes suivants: adaptation, innovation, transparence et résilience. La stratégie couvre toute la palette des activités

organisationnelles et opérationnelles de la SERV et est examinée et actualisée chaque année.

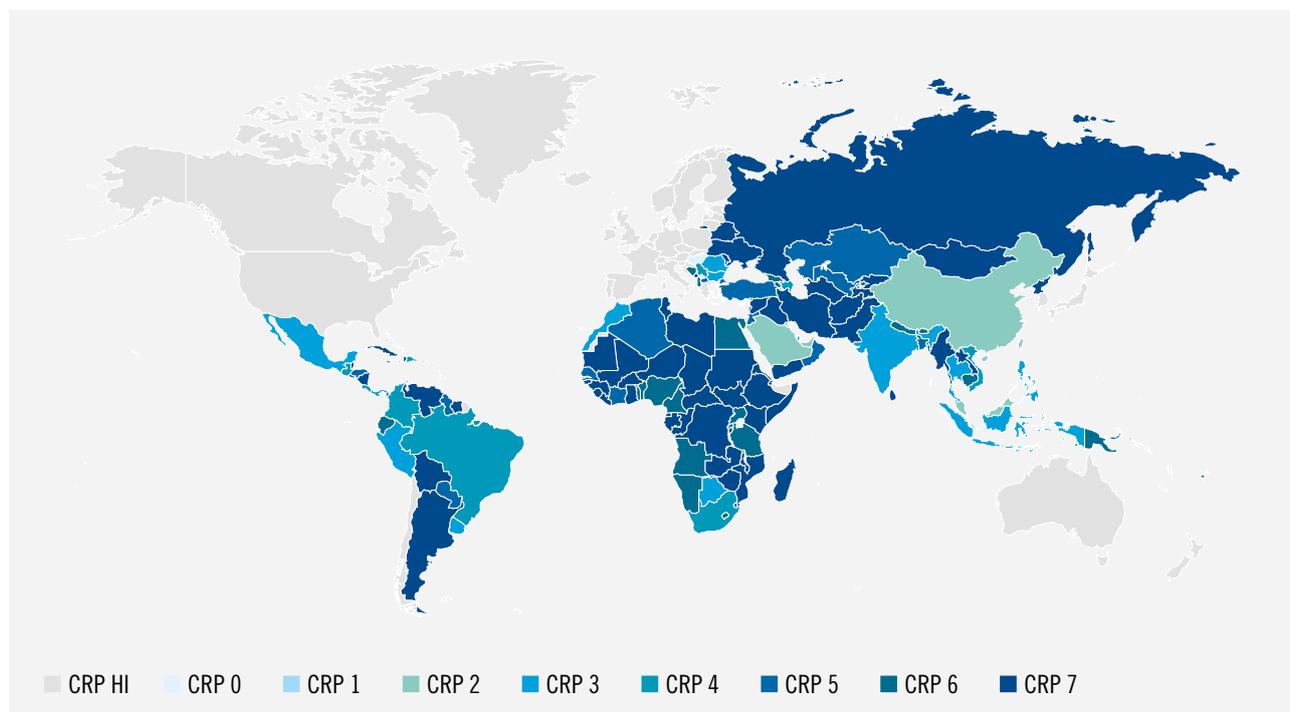
Environnement international

Au printemps 2023, après plusieurs années de discussions intensives, les États membres de l'OCDE ont pu se mettre d'accord sur une modernisation de L'«Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public» («Arrangement») s'appliquant aux opérations de crédit d'une durée supérieure à deux ans. Cette modernisation est une étape importante. Dans les négociations, la SERV a œuvré pour que les règles soient simplifiées et offrent une plus grande flexibilité, afin de mieux tenir compte des particularités des différentes opérations. Cette souplesse accrue et l'extension simultanée de l'accord sectoriel sur le changement climatique («CCSU») devraient désormais permettre à davantage de projets respectueux du climat de bénéficier du soutien de la SERV.

Lors des assemblées générales de l'Union de Berne cette année, les thèmes dominants ont été les défis résultant des changements géopolitiques. Les discussions ont examiné les mesures prises par les agences de crédit à l'exportation (ACE) en réponse à ces changements, notamment les ajustements apportés à leurs mandats et gammes de produits. Au-delà de ces considérations, une attention particulière a été accordée à la transition énergétique et à son impact sur les activités des ACE. Un autre sujet important a été la reconstruction de l'Ukraine, avec une réflexion sur le rôle possible des agences de crédit à l'exportation à cet égard.

L'Union de Berne demeure un réseau crucial pour la SERV, offrant une plateforme d'échange régulier avec des acteurs non-membres de l'OCDE et des assureurs privés de crédit à l'exportation. Au cours de l'exercice écoulé, la SERV a maintenu ses relations bilatérales, poursuivant son dialogue annuel régulier avec les pays de la région «DACH» (Allemagne, Autriche et Suisse). De plus, de nouvelles collaborations ont été initiées, notamment dans le domaine des réassurances avec d'autres agences de crédit à l'exportation.

Catégories de risque pays de l'OCDE État au 31 décembre 2023



SINISTRES

+24

INDEMNITÉS en CHF mio.

53,6

Sinistres et créances

Pendant l'exercice 2023, la SERV a versé CHF 53,6 mio. d'indemnités. La majeure partie de ces dernières concernait des cas mineurs. Sont venus s'y ajouter quelques sinistres moyens ainsi que plusieurs sinistres d'envergure, dont deux cas au Ghana, un cas de sinistre au Salvador, un autre en Tanzanie ainsi qu'un cas de sinistre imminent en Éthiopie, ce qui explique les charges de sinistres extraordinairement élevées d'approximativement CHF 222 mio.

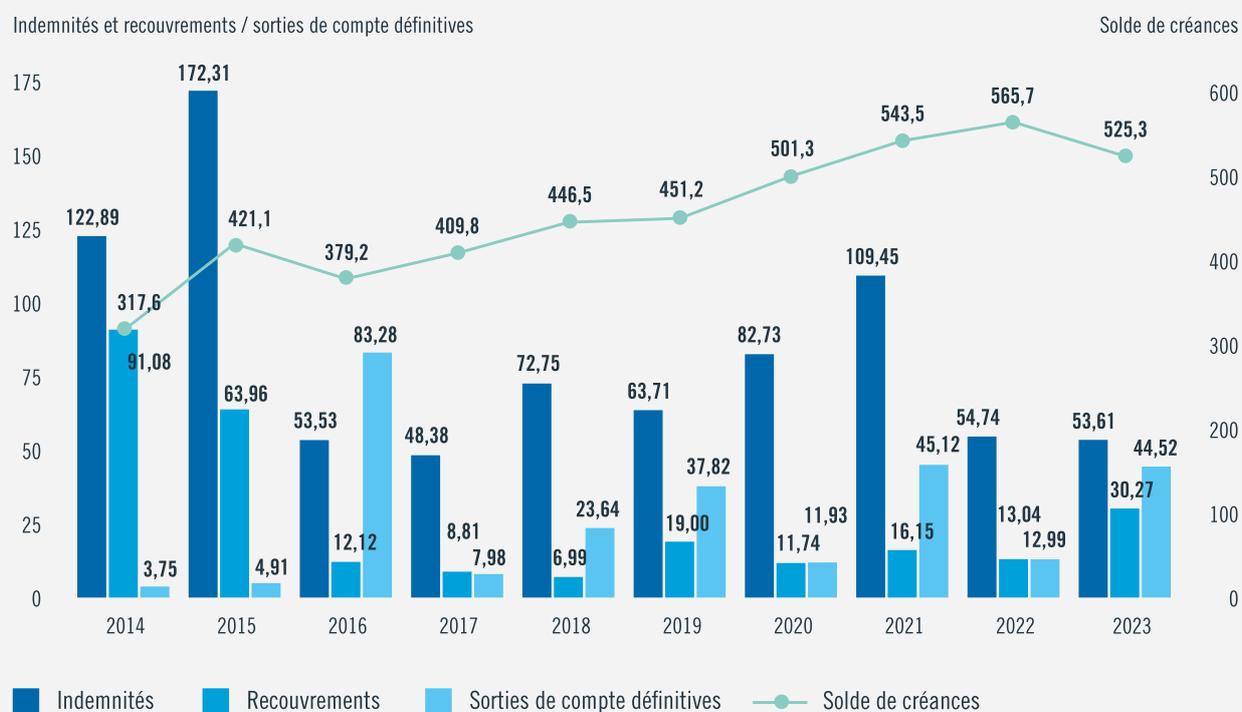
Les deux cas de sinistres au Ghana résultent de l'insolvabilité de l'État ghanéen survenue en décembre 2022 et ayant entraîné l'arrêt de nombreux grands projets. De nombreux pays pauvres ont fait état de difficultés à honorer leurs obligations de paiement, notamment en raison de la hausse marquée des intérêts en devises étrangères (USD et EUR).

La SERV a réussi à prévenir certains sinistres en adoptant une approche proactive dans la gestion de certaines situations en cours de dégradation. Cela s'est concrétisé par la mise en place de mesures telles que des restructurations d'échéances et des extensions de couvertures. Depuis 2020, de multiples crises se sont développées, comme la pandémie de COVID-19, le conflit en Ukraine ainsi que le conflit actuel au Proche-Orient, qui entraînent de plus en plus d'insécurité et laissent présager d'autres sinistres dans un avenir proche. Aussi la SERV a-t-elle constitué des réserves dans les cas où cela semblait nécessaire. Cependant, à ce jour, une vague de sinistres causée par les multiples crises a été évitée.

En matière de recouvrement, 224 sinistres ont été traités dans un total de 39 pays. Le recouvrement est une procédure souvent difficile et laborieuse, qui dépend fortement du pays du débiteur ainsi que de la volonté ou de la capacité de payer de ce dernier. La mise en œuvre de poursuites dans le pays du débiteur concerné se conclut cependant régulièrement par un succès. Le soutien des acteurs politiques tels que les ambassades a parfois un effet très positif sur les recouvrements. Les montants les plus élevés recouverts pendant l'exercice considéré proviennent d'Inde (CHF 13,8 mio.), des Émirats arabes unis (CHF 5,8 mio.), du Congo-Brazzaville (CHF 2,1 mio.) et d'Algérie (CHF 1,7 mio.). Des recouvrements à hauteur de CHF 1,5 mio. proviennent du Bangladesh.

VUE D'ENSEMBLE DES DOMMAGES ET CRÉANCES

en CHF mio.



Restructurations et rééchelonnements de dettes

La convention internationale sur l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) conclue en 2020, prévoyant un différé de paiement pour aider les pays les plus pauvres à surmonter la crise sanitaire liée au coronavirus, a aussi eu une incidence sur l'exercice 2023. Parmi les pays présentant des rééchelonnements de dettes avec la Suisse, le Cameroun et le Pakistan se sont vu accorder des délais de paiement au titre de l'ISSD pour leurs échéances de 2020 à fin 2021. Les remboursements sont effectués depuis mi-2022.

Fin octobre 2022, les créanciers du Club de Paris – parmi lesquels la Suisse – sont convenus d'un nouveau règlement pour le rééchelonnement de la dette de l'Argentine, lequel prévoit un remboursement sur une

période de six ans, avec des tranches de paiement semestrielles jusqu'en septembre 2028. La convention bilatérale avec l'Argentine a été signée au premier trimestre 2023. Les négociations avec Cuba n'ont pas progressé en 2023.

En novembre 2020, les pays du G20, les membres du Club de Paris et d'autres pays créanciers sont convenus d'un «Cadre commun pour les traitements de dette au-delà de l'ISSD» (Cadre commun). L'objectif de ce dernier est de garantir aux pays qui ont besoin d'un soutien au-delà de l'ISSD un traitement de dette dans le cadre d'un programme du FMI, grâce auquel l'endettement devient à nouveau viable pour le pays débiteur. Le Tchad, l'Éthiopie, le Ghana et la Zambie ont déposé une demande au titre du Cadre commun. La SERV – et donc la Suisse – est concernée au niveau de ces trois derniers pays. En raison du grand nombre de créanciers, les négociations se sont prolongées. Dans le cas de la Zambie, il existe fondamentalement un accord entre les créanciers bilatéraux officiels (G20, Club de Paris, autres) et les autorités zambiennes. Cependant, les discussions avec les divers groupes de créanciers ne sont pas encore terminées. Dans le cas du Ghana, les discussions ne sont pas encore finalisées. Pour l'Éthiopie, dans un premier temps, les parties prenantes sont convenues d'une suspension du service de la dette. En outre, il existe l'espoir de l'établissement prochain d'une solution concernant un rééchelonnement de la dette dans le Cadre commun.

En ce qui concerne la disparition du LIBOR au 31 décembre 2021, la SERV a été affectée au niveau de six pays. Entre-temps, une solution bilatérale de remplacement a pu être établie avec tous les pays.

Les autres pays énumérés dans le tableau «Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement» avec lesquels des accords de rééchelonnement ont été conclus au Club de Paris ont honoré leurs obligations de paiement pendant l'exercice.

POLITIQUE ET GESTION DE RISQUE & PRATIQUE DE COUVERTURE

Au cours de l'année, le processus d'évaluation des risques majeurs a été affiné et le système de gestion de la conformité a été consolidé. Au terme de l'exercice 2023, le plafond d'engagement du Conseil fédéral est exploité à 69,1%.

Politique et gestion de risque

En 2023 également, le conseil d'administration (CA) a examiné dans le détail les risques auxquels la SERV est exposée et a constaté une gestion appropriée des risques. Dans un souci d'amélioration continue, la SERV travaille en permanence sur le développement de son système holistique de gestion des risques d'entreprise. La politique de risque édictée par le CA pose le cadre pour une gestion des risques efficace et prévoyante, en accord avec la mission légale de la SERV et garantit l'autofinancement à long terme.

Au cours de l'année, diverses analyses de risques, de scénarios et de sensibilité ont été réalisées et le processus d'évaluation des risques critiques a été affiné. L'objectif de cette évaluation est d'identifier dans l'ensemble du catalogue des risques les menaces fondamentales pour le résultat de l'entreprise, la capacité de fonctionnement, la réalisation des objectifs stratégiques ou la réputation de la SERV et de les contrôler. Il convient de noter que le catalogue de risques répertorie les risques stratégiques, financiers, actuariels et opérationnels surveillés en permanence. De plus, la SERV prend en compte les risques de concentration et les risques transversaux, comme le risque pour la réputation ou le risque ESG, et examine également les risques émergents.

Le système de contrôle interne (SCI) se concentre sur l'identification de risques opérationnels au sein des processus clés et sur la description et la mise en œuvre de mesures de contrôle appropriées en vue de réduire le risque. Les risques traités par le SCI sont vérifiés chaque année. Au besoin, les contrôles-clés sont complétés ou adaptés si des processus de travail ont été modifiés.

La politique de risque édictée par le CA pose les conditions cadres pour une gestion des risques efficace et prévoyante.

Le nouveau système de gestion de la compliance créé en 2020 a été renforcé afin de tenir compte des exigences croissantes dans ce domaine.

S'appuyant sur les évolutions du marché et, surtout, sur les prévisions commerciales de ses principaux clients, la SERV examine régulièrement ses capacités restantes par rapport au capital porteur de risque (CPR) et à l'exploitation du plafond d'engagement. La politique de risque édictée par le CA pose les conditions-cadres pour une gestion des risques efficace et prévoyante.

Pratique de couverture

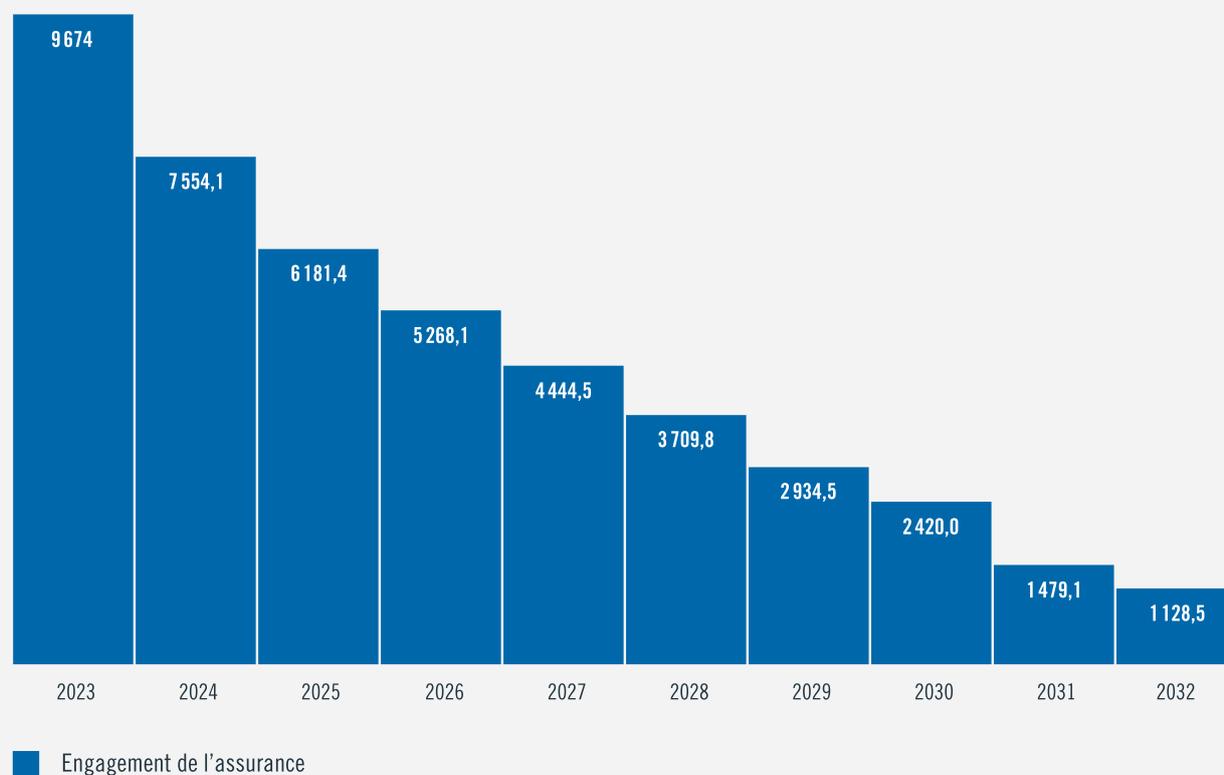
Le Conseil fédéral fixe un plafond d'engagement qui définit le montant maximal des engagements de l'assurance de la SERV. Ce plafond d'engagement se monte actuellement à CHF 14 mia. Fin 2023, il était exploité à 69,1%.

Les risques des opérations d'assurance de la SERV sont évalués et traités selon des principes homogènes. Ils peuvent être réduits ou assurés par le biais de réassurances. La SERV recourt à ce moyen par exemple lorsque les limites relatives aux pays ou à la contrepartie sont fortement sollicitées ou quand il convient de réduire les risques de concentration.

Dans le cas d'opérations d'exportation d'une portée particulière, il incombe également au CA d'informer le SECO en avance, afin que le Conseil fédéral puisse donner des directives. En 2023, quatre opérations d'exportation ont été soumises au processus d'identification des opérations ayant un caractère politique sensible susceptibles de revêtir une portée particulière. Aucune de ces opérations n'a finalement été reconnue comme ayant une telle portée.

EXPIRATION DE L'ENGAGEMENT DE L'ASSURANCE DE LA SERV

en CHF mio.

**Pratique de couverture**

La pratique de couverture de la SERV définit pour chaque pays les principes généraux de couverture par catégorie de contrepartie (État, banques ou entreprises privées). Elle constitue un instrument important dans le contrôle du risque de l'activité d'assurance. La répartition en catégories et le processus permettant de déterminer le statut de couverture ont été revus en détail en 2023. La formulation de la politique de couverture repose sur une analyse de la situation économique, financière et politique du pays concerné. Elle prend également en compte les dispositions de l'OCDE, de l'Union de Berne, ainsi que les évolutions des réglementations légales pertinentes. Outre ses propres analyses, la SERV prend également en compte des sources externes, par exemple les estimations d'agences de notation reconnues ou les catégories de risque pays (CRP) de l'OCDE. La classification des pays dans les catégories CRP est régulièrement vérifiée et réévaluée par le Groupe d'experts en risque pays de l'OCDE, dont fait partie la SERV.

SUR LE TERRAIN

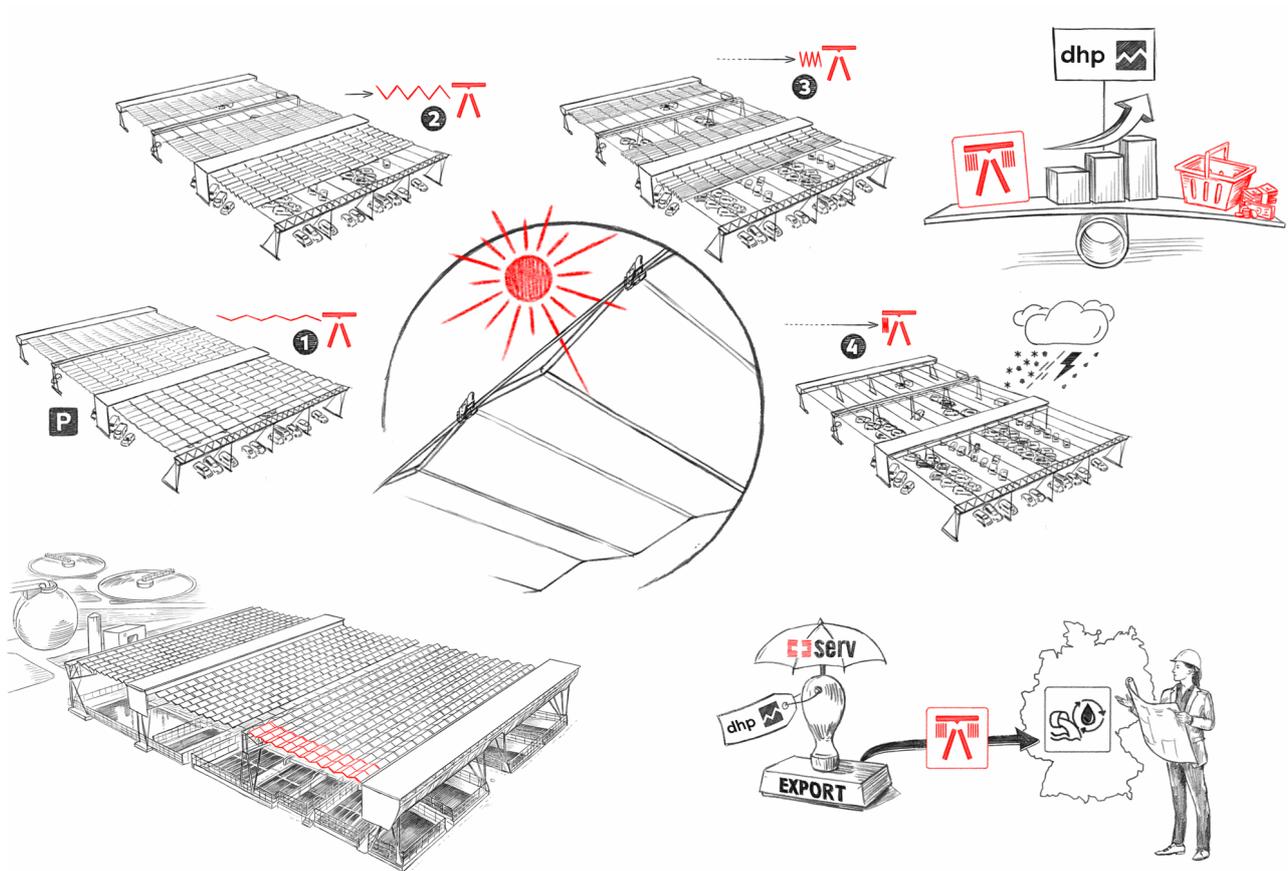
L'assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV assiste et accompagne les exportateurs suisses de l'orientation stratégique jusqu'au dernier paiement d'une opération d'exportation. Comment cela fonctionne-t-il? Ces trois exemples tirés de la pratique en sont une illustration.

PRODUCTION D'ÉNERGIE DURABLE AVEC LE SOUTIEN DE LA SERV

La transition énergétique est sur toutes les lèvres et les solutions de production d'énergie durables sont plus demandées que jamais. Dans ce domaine, la société DHP Technology AG propose un produit révolutionnaire sous la forme de toits solaires légers et pliants. Ses affaires sont florissantes, mais la jeune entreprise ne peut absolument pas assumer seule les risques qui vont de pair avec sa forte croissance.

Face à la transition énergétique, le secteur doit trouver des solutions pour une production d'énergie adaptée à notre temps et porteuse d'avenir. Parmi les intervenants sur le marché, la jeune entreprise DHP Technology AG (DHP) propose un produit unique en son genre. DHP s'est spécialisée dans un produit révolutionnaire qui permet la production d'énergie et une double utilisation sans restriction d'infrastructures existantes. Il s'agit de toits solaires qui, grâce à leur légèreté, peuvent être installés au-dessus de places de stationnement ou de divers sites de production. Par ailleurs, ces toits pliants peuvent au besoin être rentrés automatiquement, par exemple en cas de météo défavorable. DHP a découvert notamment un segment présentant un fort potentiel pour son produit: les stations d'épuration. Celles-ci ont des besoins énergétiques conséquents. Grâce au produit de DHP, elles

produisent de l'électricité directement sur place par le biais d'une installation qui ne perturbe pas leur fonctionnement.



Avec ses toits solaires pliants, la jeune entreprise DHP permet la production d'énergie avec l'infrastructure existante.

Après avoir équipé plusieurs stations d'épuration en Suisse, en 2023, DHP a vu quatre exploitants allemands de stations d'épuration se laisser séduire par le produit. La valeur des commandes pour ces quatre livraisons se monte au total à plus de 5 millions de francs suisses. Un volume pour lequel la jeune entreprise ne peut absolument pas assumer seule les risques.

«La seule alternative à la SERV pour une jeune PME comme la nôtre serait un financement onéreux par le biais de capitaux propres.»

GIAN ANDRI DIEM
COFONDATEUR ET MANAGING DIRECTOR DHP

La SERV change la donne

DHP se trouve dans une phase de développement et connaît actuellement une croissance remarquable. Cette croissance va de pair

avec le défi d'exécuter des commandes d'envergure et de gérer les risques qui en découlent. La jeune PME se voit confrontée à une question décisive: comment faire passer son exploitation au niveau supérieur afin de satisfaire la demande de plus en plus forte et en même temps s'assurer les liquidités requises à cette fin ?

DHP a pu négocier des acomptes généreux pour ses panneaux solaires, pour lesquels il fallait toutefois établir des garanties. C'est là qu'est intervenue la SERV. Son soutien a permis d'assurer les risques de ces garanties de restitution d'acomptes et de les garantir vis-à-vis de la banque. Ainsi, le dépôt d'une garantie en espèces ou la fixation d'une limite auprès de la banque ne sont plus nécessaires pour DHP et l'entreprise peut effectivement utiliser l'acompte pour la production du projet d'exportation. De plus, dans le cas extrême où l'acheteur aurait recours à la garantie de façon injustifiée, DHP serait protégée par l'assurance de la SERV. «Les assurances et garanties de la SERV changent complètement la donne pour nous. La seule alternative à la SERV pour une jeune PME comme la nôtre serait un financement onéreux par le biais de capitaux propres. Les livraisons vers l'Allemagne auraient été tout simplement impossibles de cette manière», explique Gian Andri Diem, cofondateur et Managing Director de DHP.

La collaboration entre DHP et la SERV montre comment l'innovation et l'ambition associées à la bonne solution d'assurance peuvent mener à une marge de manœuvre financière et ainsi à une réussite remarquable. Romeo Grass, Assistant Vice President, Large Enterprises, SMEs & Acquisition au sein de la SERV, déclare à ce sujet: «Pendant que DHP poursuit sa croissance et apporte sa contribution au secteur de la production d'énergie, son histoire sert d'exemple inspirant, illustrant le potentiel de l'innovation et de la collaboration dans un monde qui change rapidement.»

DES PME SUISSES PARTICIPENT À UN GRAND PROJET D'INFRASTRUCTURES EN CÔTE D'IVOIRE

Une grande partie de la population rurale de la Côte d'Ivoire n'a pas accès à l'eau potable. Afin de changer cela, le gouvernement ivoirien a lancé un ambitieux projet d'infrastructures, «Eau pour tous». Dans ce cadre, les entreprises suisses jouent un rôle important. Grâce à la collaboration et au regroupement des connaissances spécialisées de différents partenaires de projet, de petites et moyennes entreprises peuvent participer au grand projet.



Le projet d'infrastructures «Eau pour tous» doit apporter de l'eau potable jusque devant la porte des habitants de 6000 communes. Ce projet améliore ainsi la qualité de vie et la situation économique de millions de personnes. Une partie des livraisons pour ce projet provient de Suisse. L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV assure le financement de ces livraisons à hauteur de EUR 160 mio.

Un accès à un grand projet d'infrastructures pour les PME suisses

Pour environ 111 de ces communes, le gouvernement ivoirien a chargé l'entreprise Rimon CH AG (Rimon) de concevoir et d'installer les infrastructures nécessaires. L'entreprise AquaSwiss AG (AquaSwiss), sise à Frauenfeld, en Thurgovie, intervient en qualité de fournisseur principal de Rimon. Elle a la charge de travaux logistiques, de l'ingénierie, de l'achat de matériaux et de l'ensemble des travaux de sous-traitance. Sanjeev Varma, CEO d'AquaSwiss, explique à ce sujet: «Pour ce projet, outre de grandes entreprises de renom, nous avons également pu faire appel à des PME, parmi lesquelles figure par exemple une entreprise de deux personnes de Suisse orientale. Sans notre engagement, ces petites entreprises n'auraient pas accès à une commande d'une telle envergure.»

L'entreprise de conseil financier Bluebird Finance & Projects Ltd. (Bluebird) a organisé le paquet de financement pour Rimon et structuré et coordonné l'ensemble du processus avec la SERV et avec les prêteurs, Commerzbank AG et Investec Bank Ltd.

Ram Shalita, CEO de Bluebird, explique pourquoi cette dernière a recommandé une assurance-crédit export suisse: «Nous travaillons déjà pour la troisième fois avec la SERV pour le financement d'un grand projet et avons confiance en elle. Nous apprécions tout particulièrement la fiabilité, la flexibilité et le soutien de la SERV quand surviennent des défis inattendus.»

«Nous travaillons déjà pour la troisième fois avec la SERV pour le financement d'un grand projet et avons confiance en elle.»

RAM SHALITA

CEO BLUEBIRD FINANCE & PROJECTS

La patience et la flexibilité sont également des éléments indispensables pour ce projet, ce qui, d'après Ram Shalita, est une caractéristique typique des grands projets dans les marchés émergents. La SERV était impliquée dans les négociations depuis 2019 et a prolongé six fois son accord de principe, jusqu'à ce qu'il puisse enfin être transformé en une police d'assurance en 2023. Vient s'ajouter à cela le fait que l'approvisionnement de plus de cent villages qui s'étendent sur toute la zone sud de la Côte d'Ivoire représente un véritable tour de force sur le plan logistique.

Un autre avantage de la collaboration avec la SERV découle de l'excellente notation de la Suisse, dont la SERV bénéficie également indirectement. Un financement assuré par la SERV améliore les conditions de financement. Dans le cadre d'appels d'offres, cela peut constituer l'élément décisif en faveur de l'exportateur.

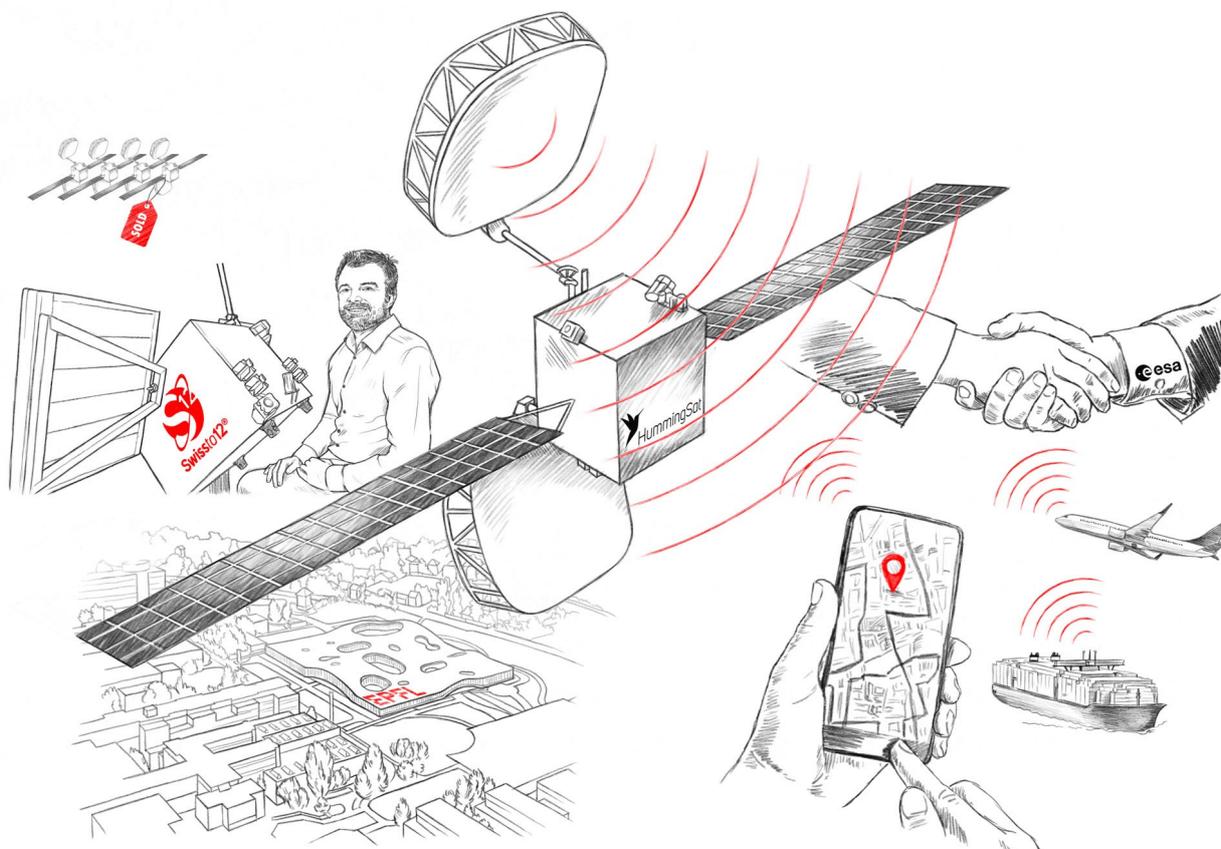
Gil Etzion, Executive Vice President Business Development du Rimon Group, souligne également: «La possibilité d'offrir au gouvernement ivoirien un financement attractif à long terme, sur lequel nous pouvons compter pendant des années jusqu'à la conclusion de l'opération, a représenté un avantage considérable dans l'octroi du mandat. Nous serions heureux de pouvoir conclure d'autres grandes opérations dans le domaine de l'eau en Afrique avec des exportateurs suisses et avec la SERV.»

UNE PME SUISSE SECOUE LE MARCHÉ DES COMMUNICATIONS PAR SATELLITE

SWISSto12, un spin-off de l'EPFL Lausanne, est devenu la première entreprise suisse à fabriquer un satellite de télécommunication géostationnaire (GEO) à usage commercial. Ce satellite remarquable, baptisé HummingSat, s'appuie sur la technologie d'impression 3D et les produits de radiofréquence (RF) brevetés de SWISSto12. Pour pouvoir approvisionner les principaux acteurs du marché, SWISSto12 collabore avec l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV.

De la taille d'une machine à laver industrielle, les HummingSats sont beaucoup plus petits que les satellites géostationnaires (GEO) conventionnels. Leur construction est donc plus abordable et les coûts de lancement sont également moins élevés, car ils peuvent se greffer sur des missions dites de covoiturage. La technologie révolutionnaire d'impression 3D de SWISSto12 permettra de stimuler les performances du satellite, de rationaliser le processus de fabrication et de réduire le temps de construction et le coût de production.

Les satellites doivent résister à des conditions difficiles – températures extrêmes, radiation et vibrations intenses lors de la mise en orbite – et doivent donc faire appel à des technologies de pointe parfaitement éprouvées. SWISSto12 est non seulement la première entreprise suisse à produire un satellite GEO à usage commercial, mais avec 35 familles de brevets, la PME possède également le plus grand portefeuille de brevets au monde dans le domaine des technologies d'impression 3D et des produits pour les applications de radiofréquence (RF).



Le spin-off de l'EPFL SWISSto12 produit un satellite de télécommunication d'un nouveau genre à l'aide d'une technologie d'impression 3D brevetée.

Un effort collectif

Depuis sa création en 2011, le nouveau venu dans le domaine de la fabrication de satellites géostationnaires a levé plus de 50 millions d'euros de fonds auprès d'investisseurs suisses et européens de renom et quatre satellites ont déjà été vendus. En outre, SWISSto12 a obtenu en septembre une facilité de capital d'exploitation de 25 millions de francs suisses (26,15 millions d'euros) auprès d'UBS Switzerland AG. La facilité, assurée par la SERV, permettra à SWISSto12 de disposer d'un capital de croissance flexible pour répondre à la forte demande des clients pour son petit satellite géostationnaire, HummingSat.

«L'assurance de la SERV nous permet d'honorer rapidement les commandes des principaux acteurs sur le marché.»

EMILE DE RIJK
CEO SWISSTO12

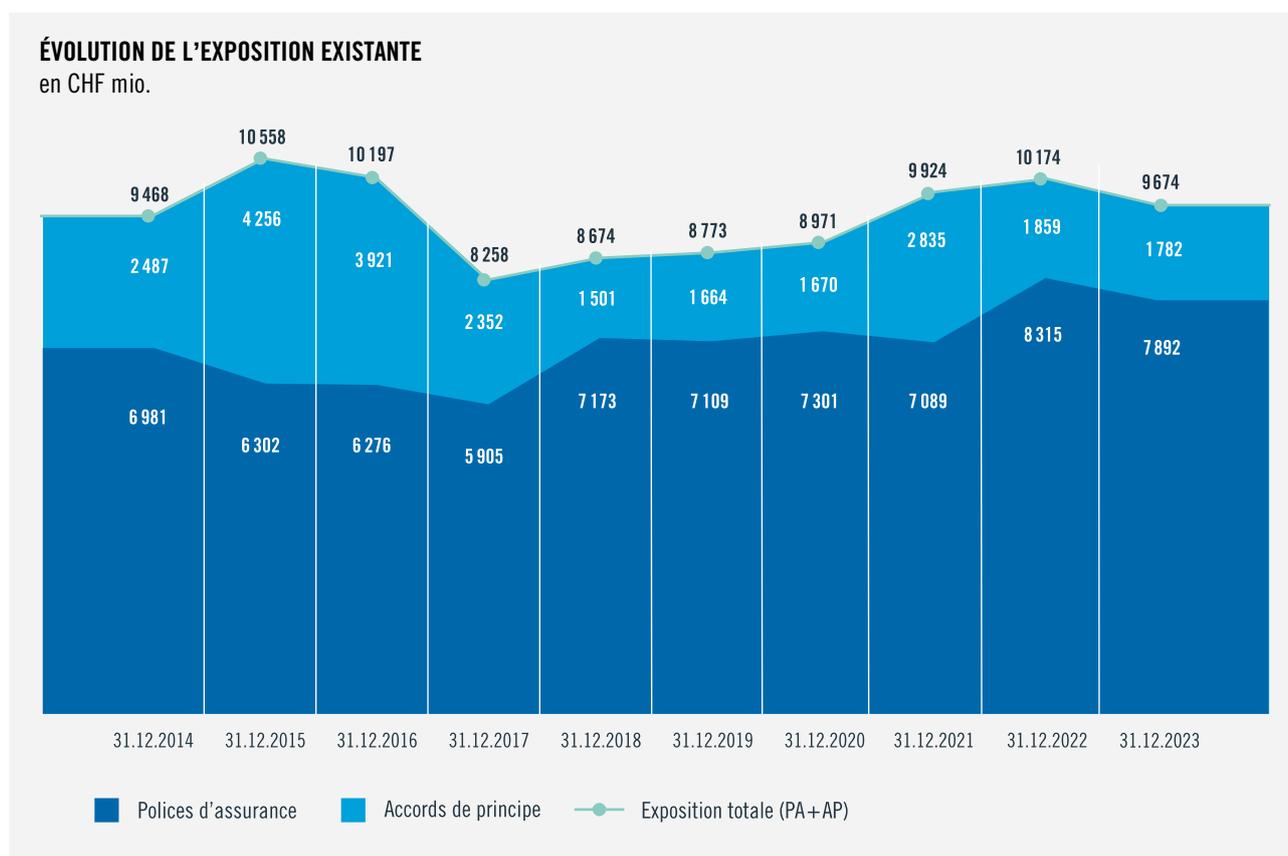
Emile de Rijk, directeur et fondateur de SWISSto12, explique l'importance de ce partenariat avec l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation: «Nous secouons le marché des communications géostationnaires, ce qui entraîne une forte demande. L'assurance de la

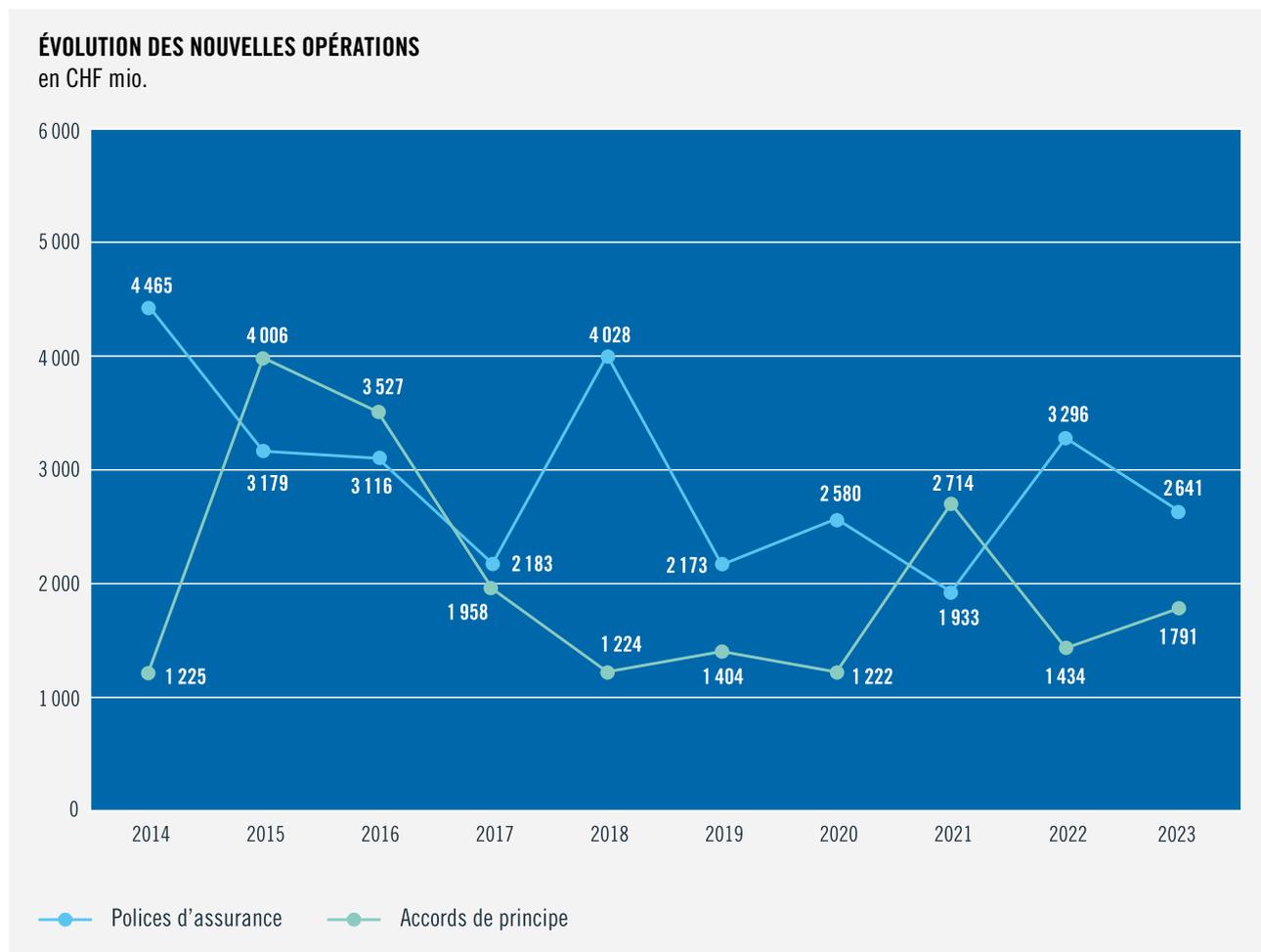
SERV nous permet d'honorer rapidement les commandes des principaux acteurs sur le marché.» L'entreprise compte actuellement plus de 200 millions d'euros de commandes en attente provenant de clients pour ses produits et sous-systèmes de radiofréquence, son partenariat avec l'Agence spatiale européenne (ESA) et ses récents contrats concernant HummingSat.

Toutes les parties ont fait preuve d'un engagement et d'une collaboration considérables pour mener à bien cette transaction. Julien Schaar, Vice President of Large Enterprises, SMEs & Acquisition à la SERV, note: «J'ai été impressionné par l'engagement et la collaboration de SWISSto12, de son actionnaire et de ses clients, qui ont uni leurs forces pour réaliser ce projet prestigieux et novateur.»

COMPARAISON PLURIANNUELLE

Étant donné que la SERV est une agence de crédit à l'exportation publique qui complète l'offre des assurances privées via l'assurance de risques non couverts sur ce marché, le volume d'opérations et le flux de fonds provenant des activités commerciales de la SERV subissent de fortes variations. La demande d'assurances auprès de la SERV dépend d'une part de la conjoncture du secteur exportateur suisse et, d'autre part, des pays vers lesquels ces opérations d'exportation sont réalisées et des conditions de paiement ou de crédit convenues par les parties pour l'opération.



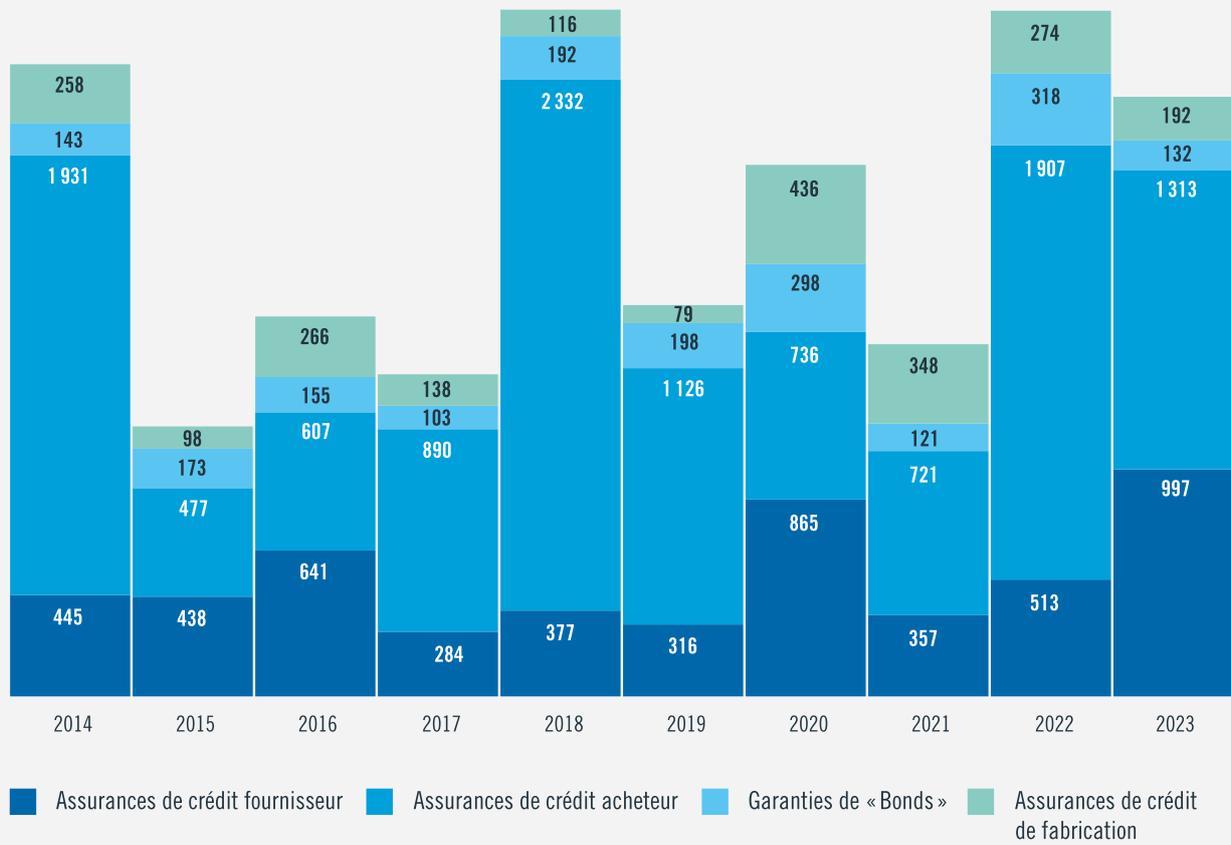


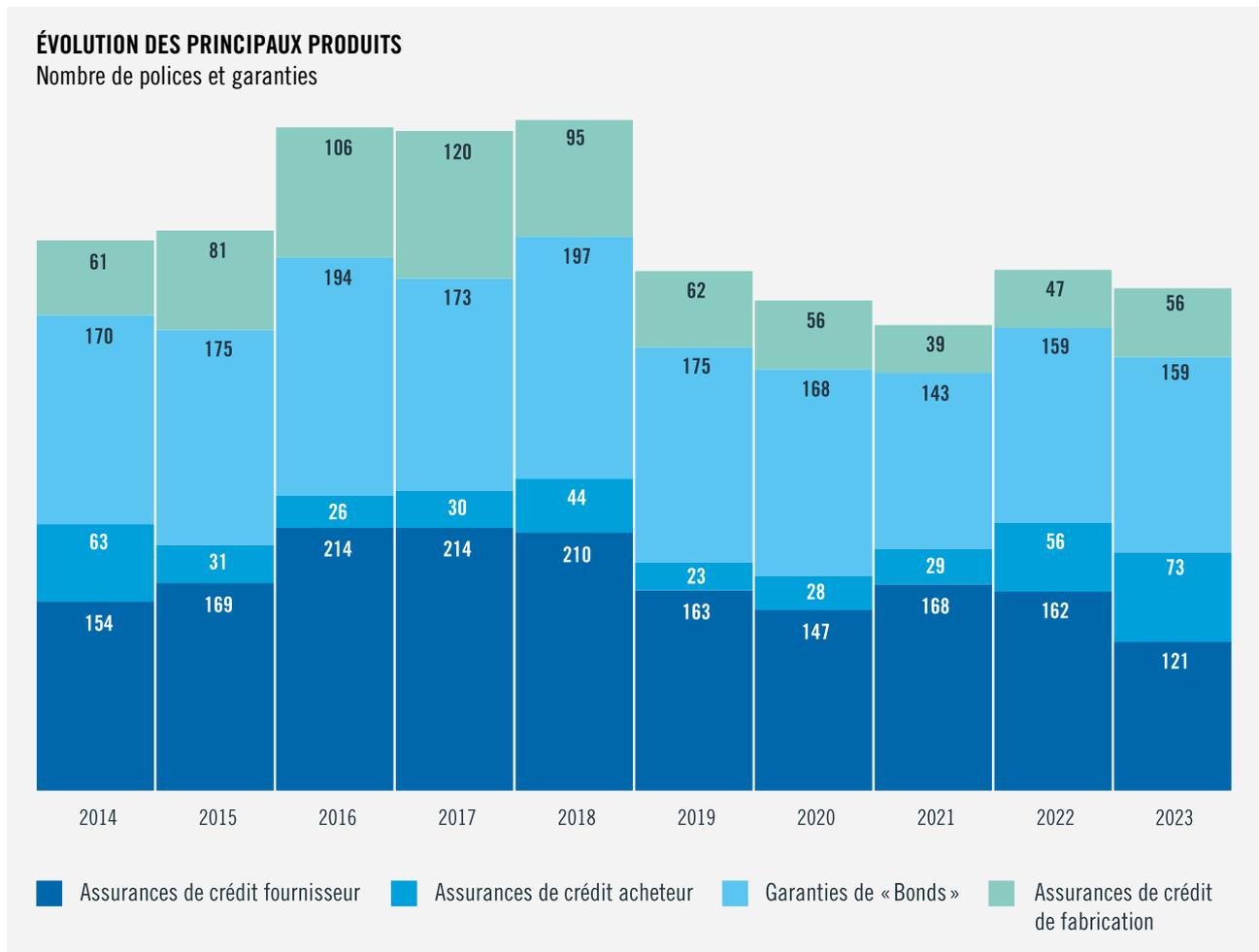
L'exposition existante représente la somme de l'ensemble des risques que la SERV assure via ses polices d'assurance (PA) et ses accords de principe (AP) à la fin de l'exercice.

L'évolution des nouvelles opérations mesure la somme de l'ensemble des nouveaux risques assurés au cours d'une année, les PA et les AP étant comptabilisés séparément. Ces deux indicateurs sont soumis à une forte volatilité. En général, les années pour lesquelles le volume des nouvelles opérations pour les AP est élevé alternent avec les années où le volume des nouvelles opérations de PA (nouvel engagement) est élevé.

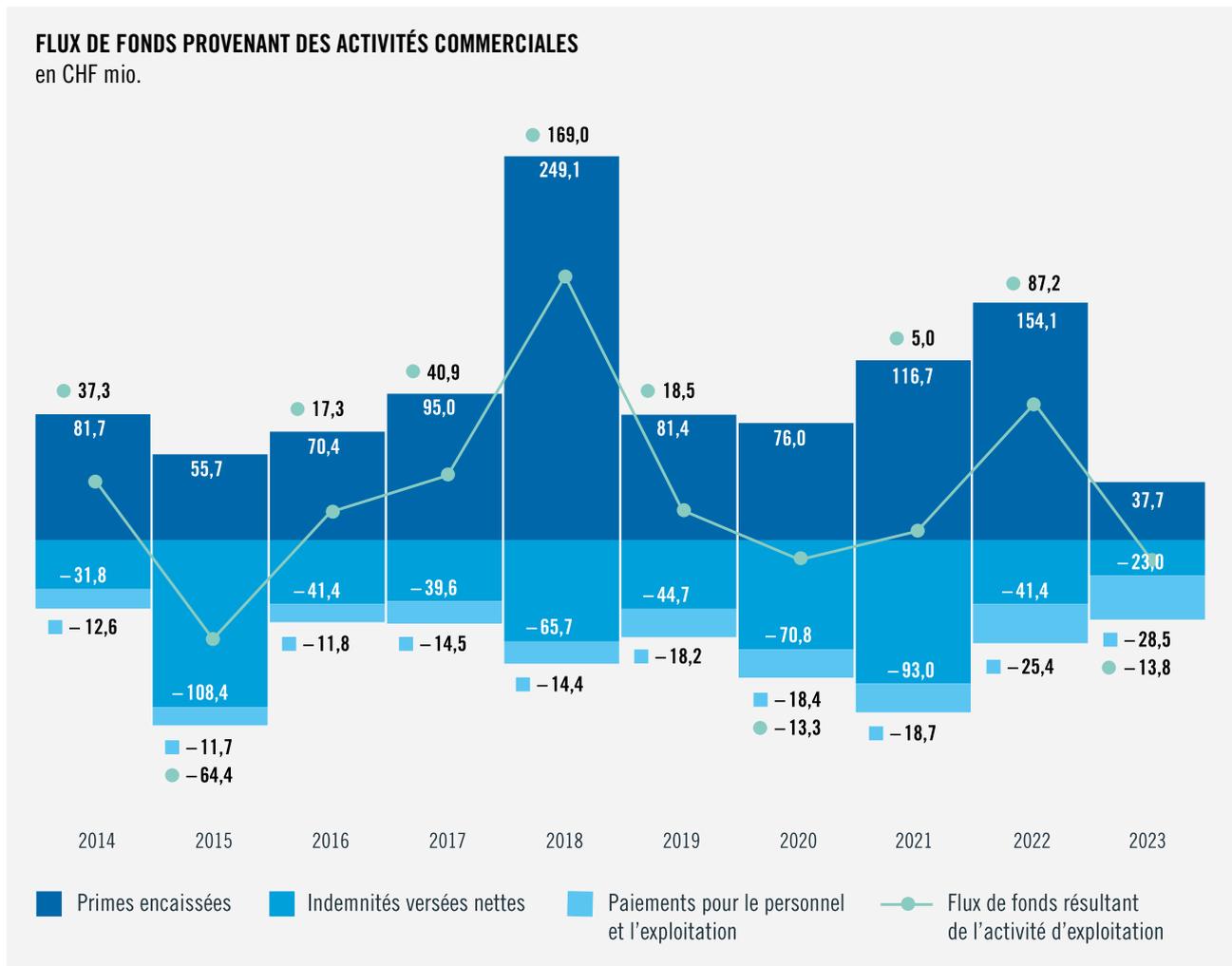
ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS – NOUVEL ENGAGEMENT

en CHF mio.

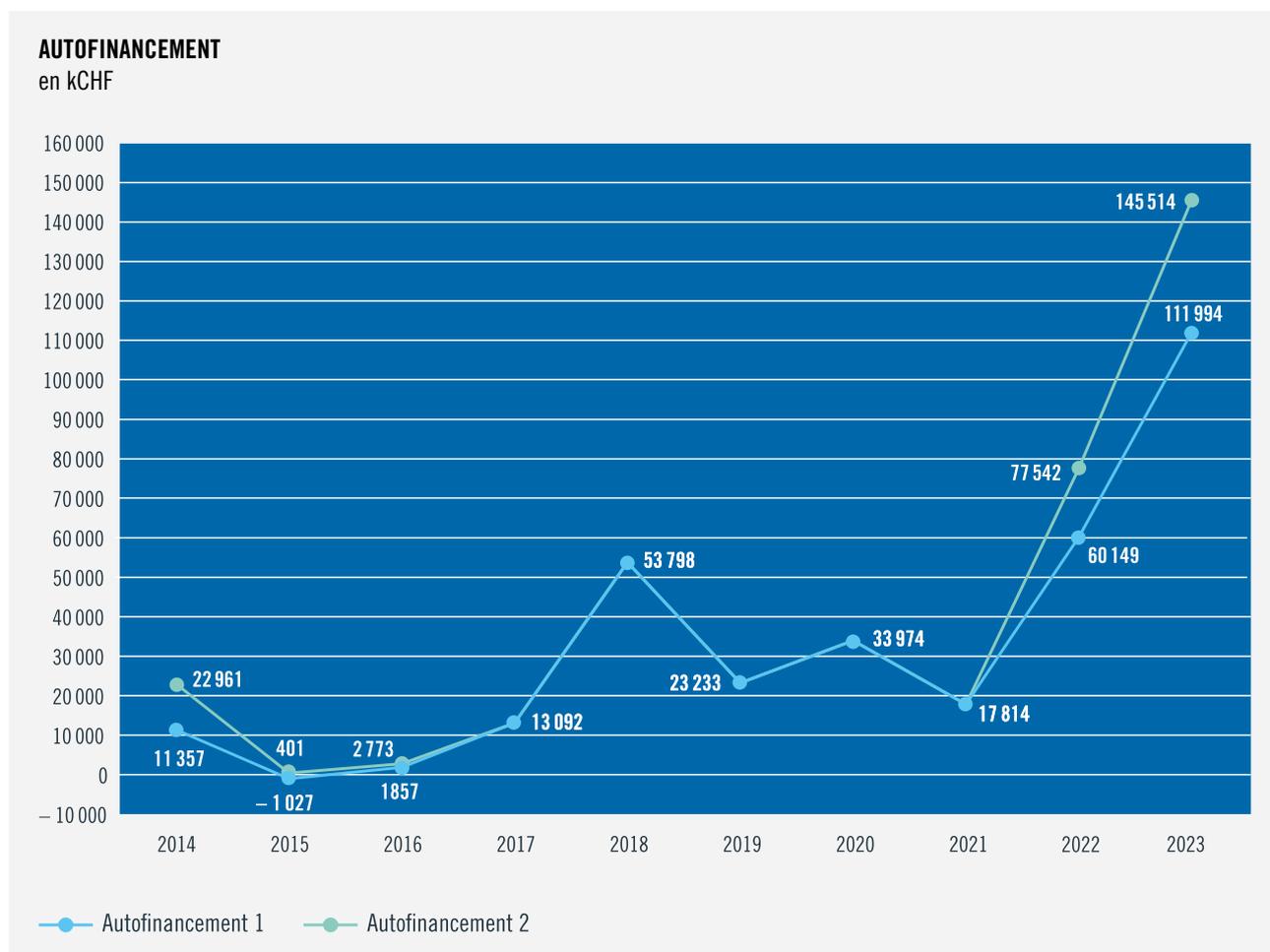




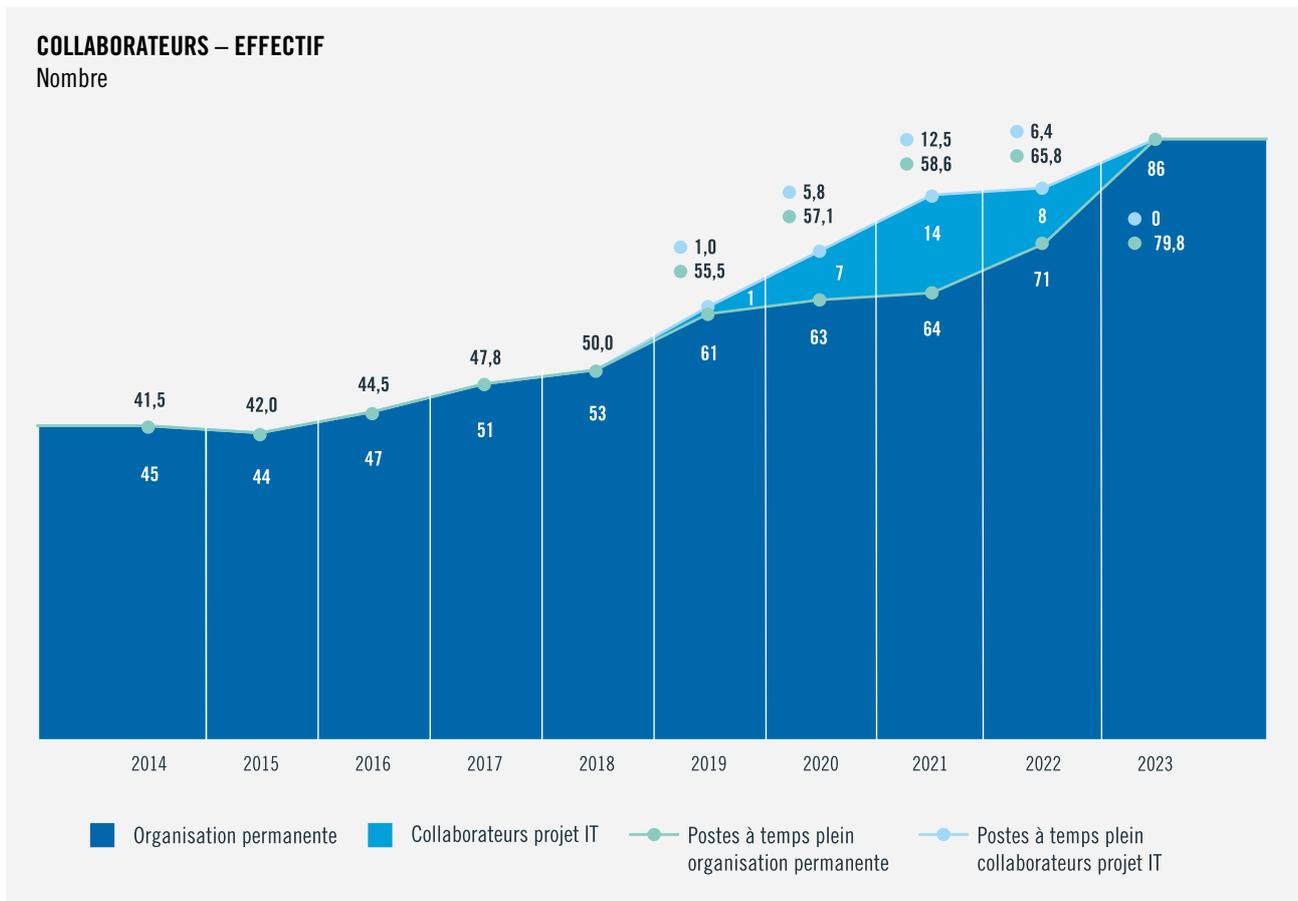
Si l'on observe les chiffres des nouveaux engagements en les différenciant selon les principaux produits, on constate que le nombre et le volume des différents produits sont généralement inversement proportionnels: si, par exemple, la SERV assure un volume d'opérations important via un petit nombre d'assurances de crédit acheteur au cours d'une année, alors le volume correspondant aux assurances de crédit de fabrication et aux garanties de «Bonds» se répartit sur un grand nombre d'opérations d'exportation.



Le flux de fonds provenant des activités commerciales opérationnelles indique si les paiements des primes sont suffisants pour financer les indemnités versées ainsi que les charges d'exploitation et de personnel. Le fait que des années de primes élevées et de faibles versements d'indemnités alternent avec des années où les primes sont faibles et les sinistres élevés reflète la forte volatilité des activités de la SERV. Cumulés sur les dix dernières années, les flux de fonds sont clairement positifs. En d'autres termes, les primes encaissées sont suffisantes pour financer les indemnités à verser pour les sinistres et l'exploitation opérationnelle.



La SERV est soumise à une directive légale d'autofinancement. Cela signifie qu'elle doit être en mesure de proposer ses prestations d'assurance sans bénéficier de subventions. L'autofinancement représente, pour chaque année, l'excédent à réaliser pour que les revenus provenant des primes encaissées couvrent la perte annuelle moyenne attendue et les charges d'exploitation (autofinancement 1). Si l'on y ajoute les revenus du capital, dont le montant était nul ces dernières années jusqu'à 2021 inclus, on obtient l'autofinancement 2. L'autofinancement 2 est resté positif au cours des dix dernières années. Comme l'année dernière, l'autofinancement 2 est repassé devant l'autofinancement 1 du fait des produits d'intérêts sur le capital de la SERV.



COLLABORATEURS – RÉPARTITION PAR SEXE

en %

Parts des effectifs des cadres en % (responsables de département et direction)



Parts des effectifs totaux en %



■ Femmes ■ Hommes

L'axe stratégique de «facilitateur commercial» reste une pierre angulaire pour le développement de la SERV. Dans les opérations d'assurance, l'accent est mis sur les grands projets d'infrastructures et sur la mise en œuvre de la stratégie de prospection auprès des PME. Pour cette raison, des postes ont été créés dans l'activité de souscription, dans le domaine financier et de l'assurance.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La SERV examine toutes les demandes d'assurance et vérifie qu'elles sont respectueuses de l'environnement, des aspects sociaux et des droits de l'homme. Elle suit sa propre stratégie climatique et s'engage en faveur d'un degré de transparence aussi élevé que possible.

Conditions-cadres

Lors de l'examen des demandes d'assurance, la SERV tient compte des directives internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des principes de la politique étrangère suisse, conformément à l'art. 6, al. 2, de la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE). Ces principes concernent la cohabitation pacifique des peuples, le respect des droits de l'homme et la promotion de la démocratie, la sauvegarde des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté dans le monde, mais également la préservation de l'indépendance et de la prospérité de la Suisse. D'autres exigences peuvent résulter d'obligations de la Suisse en vertu du droit international. Dans le domaine du développement durable, la SERV procède à des examens approfondis sur le plan environnemental, social et des droits de l'homme ainsi que dans le domaine de la lutte contre la corruption; quant au financement des projets qu'elle soutient, elle vérifie, dans certains cas, que les acheteurs étatiques seront en mesure de supporter durablement leur endettement.

Pour évaluer les grands projets ayant potentiellement un impact élevé sur le plan environnemental, social et/ou des droits de l'homme (projets des catégories A et B), des visites sur place sont également effectuées si nécessaire.

Stratégie climatique

Au mois de juin 2021, le conseil d'administration (CA) de la SERV a adopté la stratégie climatique de la SERV. Avec cette stratégie, la SERV veut soutenir l'économie d'exportation suisse dans sa contribution aux défis liés au changement climatique. Les trois piliers de la stratégie englobent le traitement des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise, l'intégration des risques climatiques dans les activités commerciales et la contribution de la SERV à la décarbonation de l'économie.

Événement ONG avec Alliance Sud, Amnesty International, Pro Natura, Public Eye, Transparency International et le WWF

Transparence

La SERV publie sur son site Internet les projets de la catégorie A ainsi que tous les projets présentant une valeur de commande supérieure ou égale à CHF 10,0 mio., sous réserve de l'accord du preneur d'assurance.

Par ailleurs, la SERV entretient un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales (ONG) concernées. Dans le cadre d'un dialogue annuel, elle informe les ONG de ses affaires, de ses projets en cours ainsi que des évolutions en son sein et au niveau du groupe des agences de crédit export de l'OCDE. Les ONG Alliance Sud, Amnesty International, Pro Natura, Public Eye, Transparency International et WWF ont été invitées à cet événement en 2023. Ces échanges sont très appréciés de tous les participants. Les ONG se sont montrées satisfaites de la grande transparence de la SERV.

EXEMPLE SUR LE TERRAIN

AUGMENTATION DE LA CRÉATION DE VALEUR DANS LE SECTEUR TEXTILE DU BÉNIN



Grâce à la SERV, plusieurs entreprises suisses participent à la construction d'une nouvelle usine textile au Bénin.

En 2023, la SERV a assuré des livraisons en provenance de Suisse pour un projet textile au Bénin. Le projet de BTEX (Benin Textile SA) est financé conjointement par ARISE IIP, la CDC Bénin, SODECO et des entreprises d'égrenage du coton de la République du Bénin. Il comprend la mise en place d'une usine textile équipée d'un atelier complet dédié au traitement et à la finition des textiles dans la zone industrielle Glo Djigbé Industrial Zone, qui vient d'être créée aux abords de Cotonou. L'entreprise générale Africa Textile Management Services AG (ATMS), sise à Zoug, prend part au projet avec plusieurs sous-traitants suisses.

Un projet entièrement sous le signe des Objectifs de développement durable

Les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies (ONU) doivent être atteints d'ici 2030 par tous les États membres de l'ONU, parmi lesquels figure également la Suisse. Les ODD prévoient notamment les objectifs suivants:

- Objectif 8: promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9: bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Ce projet s'inscrit dans la droite ligne de ces objectifs. En effet, actuellement, la majeure partie du coton produit en Afrique de l'Ouest – dont une part considérable provient du Bénin – est exportée vers l'Asie pour traitement. La nouvelle usine a vocation à changer cela. Première usine textile intégrée verticalement au Bénin, elle contribuera de manière significative à l'augmentation de la valeur ajoutée et rendra possible l'exportation de textiles et de vêtements finis à partir du Bénin. Par ailleurs, grâce au traitement local du coton, les frais de transport sont fortement réduits et les coûts de production sont compétitifs au niveau international. La mise en place d'une telle chaîne de création de valeur textile crée en outre plusieurs milliers d'emplois.

ORGANISATION ET PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)



Barbara Hayoz*, économiste d'entreprise, EMBA,
(présidente)

est conseillère d'entreprise indépendante, ainsi que présidente et membre de divers CA et conseils de fondation. Elle a été directrice financière à temps complet et vice-présidente de la ville de Berne.



Christoph Meier-Meier**, économiste d'entreprise HWV,
(vice-président)

est CEO et partenaire chez NEWTAG Communication AG. Il a préalablement exercé différentes fonctions chez Bühler AG à Uzwil (SG), et notamment celle de Head of Financial Services pendant dix ans.



Claudine Amstein**, juriste,

est consultante indépendante. Elle a été la directrice de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) pendant 17 ans et dispose d'une longue expérience dans le monde des associations économiques aux niveaux cantonal et intercantonal. Elle a exercé de nombreux mandats politiques dans son canton, et elle est membre de plusieurs conseils d'administration et conseils de fondation.

**Claire-Anne Dysli Wermeille****, juriste,

est la directrice du service juridique de Chiquita et la secrétaire générale du groupe. Elle a commencé sa carrière chez ABB et Alstom à Baden. Après avoir occupé plusieurs postes dans le service juridique de Logitech, elle a travaillé comme juriste pour plusieurs horlogers au sein du groupe Swatch.

**Christian Etter***, économiste et docteur en sciences politiques,
(départ le 31.12.2023)

a été délégué du Conseil fédéral pour les accords commerciaux, ambassadeur et membre de la direction du SECO. Il a été responsable des questions commerciales et d'investissement au niveau international et a dirigé les négociations de libre-échange (notamment avec la Chine) et la délégation suisse au sein du comité mixte institué par l'accord de libre-échange Suisse-UE.

**Burkhard Huber***, économiste d'entreprise,

a travaillé durant quatre décennies dans le secteur bancaire, dont 30 ans chez UBS. Il a occupé diverses fonctions en tant que cadre pour la clientèle commerciale d'entreprises suisses et étrangères, notamment dans le secteur des financements commerciaux.

**Peter Jenelten***, ingénieur diplômé de l'EPFZ,

a été membre de la direction du groupe Stadler Rail AG de 2000 à 2019 et responsable des ventes et du marketing. Auparavant, il a occupé différents postes de direction chez ABB et Adtranz. Actuellement, il gère différents mandats du CA pour des PME en Suisse et à l'étranger.

**Reto Wyss****, économiste MSc,

est Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS), qu'il représente également au sein du Comité consultatif de l'AELE, du CA de Reka et dans le Comité de Solidar Suisse.

* Comité d'assurance

** Comité des finances et d'organisation

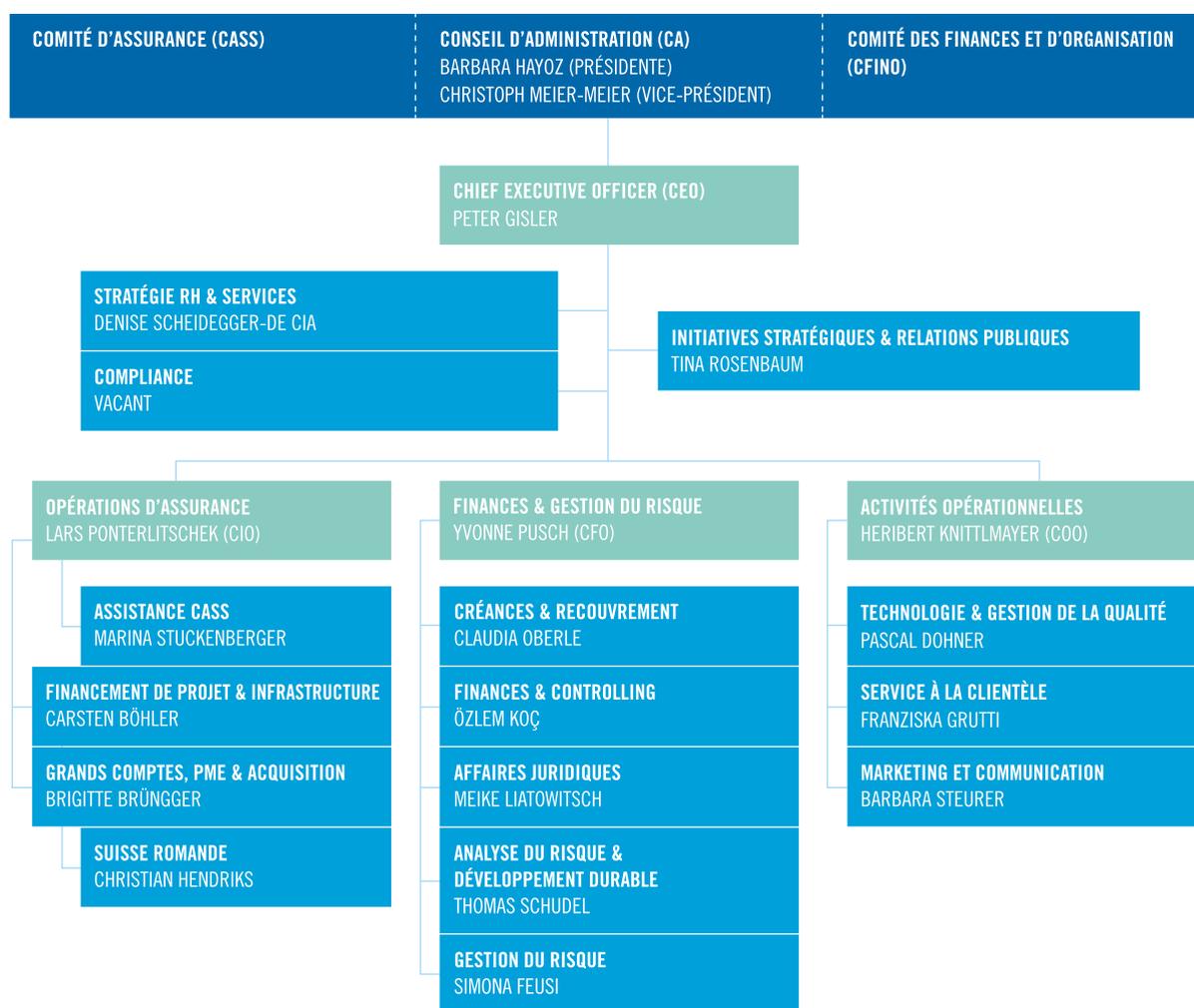
DIRECTEUR**Peter Gisler**, banquier disposant d'un diplôme fédéral,

est directeur de la SERV depuis le 1^{er} janvier 2017. Auparavant, il était cadre à l'Aargauische Kantonalbank et chez ABB Suisse ainsi que dans ABB Group Holding.

ORGANE DE RÉVISION**KPMG AG**

Badenerstrasse 172
8036 Zurich

ORGANISATION



■ Membre de la Direction

Situation au 31 décembre 2023

Bases légales

Le Conseil fédéral élit le CA de la SERV pour quatre ans; une nouvelle mandature a débuté en 2020. Le CA se compose de sept à neuf membres. Les partenaires sociaux sont pris en compte de manière appropriée (art. 24 loi sur la SERV [LASRE]). Le CA est l'organe de direction et de contrôle suprême de la SERV. Ses tâches sont définies à l'art. 24 LASRE, ainsi que dans le règlement interne (RI) de la SERV.

Le directeur est élu par le CA. Il dirige et organise la SERV et la représente à l'extérieur. Ses tâches sont définies à l'art. 25 LASRE et dans le RI.

Conseil d'administration

Le CA forme en son sein un comité d'assurance (CAss; présidence: Barbara Hayoz) et un comité «finances et organisation» (CFinO; présidence: Christoph Meier-Meier). Les tâches des comités sont décrites dans le RI et précisées par un diagramme de compétences. Le CA s'est réuni six fois en 2023, plus une séance extraordinaire et une séance à huis clos. Le CAss s'est réuni 17 fois, dont une fois pour une séance extraordinaire, et le CFinO, six fois.

Ressources humaines

Comme les années précédentes, la SERV met fortement l'accent sur le développement des ressources humaines, étant précisé qu'il ne s'agit ici pas seulement du développement du personnel, mais également de la mise en place d'une formation spécialisée axée sur l'exportation. En 2023, un premier jalon a été posé dans le cadre de la numérisation RH et l'ensemble des entretiens avec les collaborateurs, y compris le feed-back se déroulent désormais au format numérique. Un travail tout aussi intense a été fourni pour développer notre marque en tant qu'employeur. Le recrutement de personnel sera soutenu l'année prochaine par une nouvelle page web de la SERV consacrée à la carrière.

Au printemps, après trois ans, une enquête a à nouveau été réalisée auprès des collaborateurs. Le résultat a clairement montré que la SERV est sur la bonne voie concernant sa stratégie et que cette dernière est portée par les collaborateurs à tous les niveaux. Il convient de poursuivre résolument dans cette direction. Cette année, la SERV s'est soumise volontairement à un contrôle externe concernant l'égalité salariale, mené à bien par SGS SA. Notre organisation a obtenu le très bon résultat «Fair-ON-Pay Advanced».



La direction: Lars Ponterlitschek (CIO), Yvonne Pusch (CFO), Peter Gisler (CEO) et Heribert Knittlmayer (COO) [de g. à d.]

«L'informatique sous le signe de la transformation numérique»

Au cours du printemps 2023, la SERV a mis en place une stratégie numérique visant l'intégration complète de la numérisation pour toutes les fonctions d'ici 2025. Dans ce cadre, différentes initiatives ont été identifiées pour tenir la cadence sur le plan technologique, développer les compétences des collaborateurs dans l'utilisation des solutions numériques et optimiser en continu les processus de la SERV avec le soutien d'une plateforme informatique adaptée.

Dans le domaine du développement d'applications, un programme stratégique de modernisation de l'application de base pour les opérations d'assurance a été mené à bien après deux années d'efforts. À partir d'un modèle de données entièrement révisé, un nouveau système automatisé de calcul des primes a été élaboré, et dans le cadre de la mise en place du règlement sur le calcul des primes en 2023, une application obsolète de gestion des adresses a été remplacée par un CRM moderne axé sur la clientèle. De plus, la SERV dispose désormais de la capacité de connecter diverses applications informatiques, telles que le portail client en ligne ou la gestion électronique des documents, à une plateforme intégrée. Sur la base d'un concept d'information et de protection des données, la direction a édicté des instructions pour le respect des directives relatives à la protection des données et pour la standardisation de la sécurité informatique. Elle a ainsi posé les bases d'un système de management de la sécurité de l'information (SMSI).

Dans le cadre des efforts déployés pour devenir une organisation capable de s'adapter, le personnel de la SERV a été largement formé à des méthodes de gestion de projet (Scrum et Hermes 2022). La promotion d'un état d'esprit agile au sein de la SERV est décisive pour que l'organisation puisse continuer de s'améliorer, rester flexible et, partant, s'adapter constamment aux nouvelles exigences réglementaires.



«Le personnel de la SERV a été largement formé à des méthodes de gestion de projet.»

HERIBERT KNITTMAYER
CHIEF OPERATING OFFICER

Liens d'intérêts et conflits d'intérêts

Le conseil d'administration de la SERV veille à ce que les affaires soient gérées dans un souci de durabilité. Dans ses décisions, il tient compte des intérêts de la Confédération, des clientes et clients, du personnel et d'autres groupes d'intérêts. À cette fin, le conseil d'administration maintient une gouvernance d'entreprise efficace et transparente, qui se caractérise par des responsabilités clairement réparties et se fonde sur des standards reconnus. Plus précisément, la SERV satisfait aux recommandations du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance d'économiesuisse, la fédération faitière de l'économie suisse.

Les règles et principes de la SERV en matière de gouvernance d'entreprise sont fixés en premier lieu dans la LASRE, l'OASRE et le règlement interne de la SERV, ainsi que dans le diagramme de compétences. Il convient d'accorder une attention particulière au code de conduite (Code of Conduct) adopté par le conseil d'administration. Dans ce texte, la SERV s'engage expressément à une intégrité complète ainsi qu'au respect des lois et de toutes les autres prescriptions externes et internes. La SERV attend de ses collaborateurs qu'ils prennent la responsabilité de leurs agissements, fassent preuve de considération vis-à-vis des personnes, de la société et de l'environnement, suivent les règles en vigueur, soient intègres et signalent les infractions au code de conduite.

L'importance particulière du respect par la SERV et ses collaborateurs des exigences légales en matière de secret de fonction (art. 320 du code pénal) et de protection des données, afin de garantir la confidentialité de toutes les informations reçues des clients et partenaires commerciaux ainsi que des données internes, a de nouveau été étayée par des mesures supplémentaires (élaboration d'une directive interne sur la protection des données, nomination d'un conseiller en matière de protection des données, extension de la formation des collaborateurs).

Les membres du conseil d'administration ont l'obligation de révéler leurs liens d'intérêts au moment de leur élection et de signaler sans délai toute modification pendant leur mandat. Les membres du conseil d'administration sont tenus de régler leurs affaires personnelles et professionnelles de telle manière que les conflits d'intérêts puissent être évités autant que possible et de prendre les mesures nécessaires à cet effet. Si toutefois un conflit d'intérêts vient à surgir, le membre concerné est tenu d'informer immédiatement la présidente du conseil d'administration ou le vice-président à l'attention du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration et la présidente sont tenus de rester à l'écart lors du traitement d'affaires en conflit avec leurs propres intérêts ou avec les intérêts de personnes physiques ou morales qui leur sont proches.

Concernant les bonnes pratiques au niveau de la conduite des membres du conseil d'administration dans le cadre des directives de compliance et tout particulièrement du Code of Conduct, une déclaration d'intégrité et de loyauté est demandée une fois par an de la part des comités.

Par le biais de formations internes, le conseil d'administration est régulièrement formé à des thèmes pertinents pour l'entreprise et sensibilisé au traitement des liens d'intérêts.

Organe de révision

L'organe de révision de la SERV est choisi par le Conseil fédéral sur proposition du CA. Il vérifie le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le compte de résultat par rubrique, le bilan par rubrique et l'annexe aux comptes annuels, la preuve de l'autofinancement ainsi que l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Il remet un rapport sur les résultats de cette vérification au CA et au Conseil fédéral. Suite à une procédure d'adjudication conforme à l'ordonnance sur les marchés publics (OMP), le Conseil fédéral a attribué le mandat de révision pour la période 2019–2021 à KPMG SA, Zurich. Ce mandat a été prolongé jusqu'en 2024 sur la base d'une option de l'adjudication.

RÉMUNÉRATIONS

Conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) a réglé les rémunérations et prestations accessoires de sa présidente et de ses membres dans le règlement sur la rémunération du conseil d'administration (règlement relatif à la rémunération). Les bases de ce dernier sont la LASRE ainsi que l'esprit des prescriptions correspondantes de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). La rémunération de la présidente et des membres est constituée d'une indemnité pour la préparation et la participation aux séances du conseil d'administration et de ses comités, des frais de voyage effectifs et d'une indemnité pour la réalisation de tâches spécifiques. La présidente et les membres reçoivent en outre un abonnement demi-tarif. L'ensemble des rémunérations résulte de la responsabilité confiée aux membres, des exigences spécialisées et personnelles qui leur sont imposées, de la complexité de la tâche et du temps requis.

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres de l'organe.

Conseil d'administration, Chief Executive Officer et membres de la direction

La SERV n'octroie aux membres du conseil d'administration et de la direction ou au directeur aucun prêt ou crédit, aucune autre rémunération pour des prestations supplémentaires ni aucune prestation de prévoyance au-delà de la prévoyance professionnelle prévue par la réglementation. Aucune rémunération n'est versée en avance.

Reporting des rémunérations des cadres – organe suprême de direction (conseil d'administration)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Présidente	Conseil complet (7 membres, sans présidente)	
		Total	Moyenne
Taux d'emploi			
(pourcentage revendiqué pour la fonction)	55 %		CA 15%
			CAss 20%
			CFinO 10%
Rémunérations			
Honoraires d'administrateurs	77 500	245 875	35 125
	85 500	261 500	37 357
Indemnités au titre de tâches spécifiques	79 700	47 897	6 842
	53 850	46 928	6 704
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	–	–	–
Indemnité de départ	–	–	–

Reporting des rémunérations des cadres – direction (directeur et membres de la direction)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Directeur	Membres de la direction (3 membres*, sans directeur)	
		Total	Moyenne
Rémunérations			
Part fixe (salaire)	305 229	747 945	249 315
	298 758	656 550	218 850
Indemnités au titre de tâches spécifiques	–	–	–
	–	–	–
Indemnités (motivées par la fonction ou le marché du travail)	–	–	–
	–	–	–
Bonifications	89 625	161 188	53 729
	54 770	85 900	28 633
Autres prestations accessoires	600	1 800	600
	600	1 200	600
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	Plan cadre	Plan cadre	–
Indemnité de départ	–	–	–

RAPPORT FINANCIER

La SERV a bouclé son 17^e exercice avec un résultat d'entreprise (RE) positif s'élevant à CHF 13,4 mio. malgré des charges de sinistres inhabituellement élevées.

Bases légales

La loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE) et l'ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE) formulent les exigences fondamentales concernant l'établissement des comptes de la SERV. Celle-ci doit tenir sa propre comptabilité, être une assurance financièrement autonome et gérer séparément les risques des débiteurs publics et privés. Pour satisfaire à ces exigences, la SERV établit, à la date de clôture, des comptes annuels (cf. PDF Comptes annuels, p. 64) composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un tableau des flux de trésorerie, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Des explications sur les postes du compte de résultat, du bilan et des comptes par rubrique sont fournies en annexe. Dans l'annexe, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE).

RÉSULTAT D'ENTREPRISE
en CHF mio.**13****RECETTES DE PRIMES**
en CHF mio.**88,1****Compte de résultat**

Malgré les charges de sinistres inhabituellement élevées résultant de défauts de paiement de deux États africains, la SERV a conclu son 17^e exercice avec un résultat d'entreprise (RE) positif de CHF 13,4 mio. (année précédente: CHF 46,7 mio.), le résultat d'exploitation, qui se chiffre à CHF 20,1 mio., étant pour sa part négatif.

Par rapport à l'année précédente, les recettes de primes ont baissé, passant de CHF 156,1 mio. à CHF 88,1 mio., ce qui s'explique notamment par la résiliation anticipée de deux polices d'assurance, avec un remboursement partiel de primes s'élevant à CHF 44,8 mio. L'effet exceptionnel net au niveau des primes acquises s'élevait à CHF 24,2 mio. En comparaison pluriannuelle, si l'on prend en considération les dix dernières années, on constate que l'exercice se situe légèrement en deçà de la moyenne en ce qui concerne les primes. Les recettes moyennes de primes s'élevaient à CHF 94,4 mio. En revanche, la SERV a enregistré son meilleur résultat en matière de primes acquises depuis sa fondation: celui-ci se monte à CHF 170,6 mio.

Les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement de CHF 17,6 mio. sont dus en particulier à la renégociation et à la modification des intérêts dans le cadre de l'accord avec l'Argentine. L'effet exceptionnel résultant de la correction des exercices précédents s'élève à CHF 11,8 mio. et, pour la période 2023, des intérêts créditeurs à hauteur de CHF 3,3 mio. ont été enregistrés. Le Pakistan a une fois de plus honoré ses obligations de paiement en 2023 (CHF 1,0 mio.). En outre, plusieurs autres pays ont procédé à des versements d'intérêts représentant de faibles montants.

Les charges de sinistres de CHF 222,3 mio. résultent principalement des provisions nécessaires suite aux défauts de paiement de deux États africains au niveau de deux grands projets.

Le résultat de rééchelonnement de CHF 26,6 mio. résulte d'une part d'une reprise sur provision suite à des paiements effectués et d'autre part de l'amélioration de la catégorie d'un pays débiteur.

L'orientation stratégique visant à devenir un «facilitateur de commerce» reste une pierre angulaire pour le développement de la SERV. En conséquence, des postes ont été créés dans le domaine financier et de l'assurance, qui forment le cœur de l'activité. Cela a entraîné une augmentation des charges de personnel de CHF 0,7 mio., portant ces dernières à CHF 17,4 mio.

Le résultat financier comprend surtout des écarts de change; en raison de l'appréciation du franc suisse, il est positif en 2023, affichant CHF 11,3 mio. Comme le prévoit la LASRE, la SERV ne peut placer ses fonds excédentaires qu'auprès de la Trésorerie fédérale aux taux d'intérêt du marché. En raison du changement de la politique de taux introduite pour combattre l'inflation, la SERV a obtenu des intérêts créditeurs à hauteur de CHF 33,5 mio. sur ses placements financiers, qui s'élèvent actuellement à CHF 3,143 mia.



«L'année a été marquée par des effets exceptionnels qui, malgré les charges des sinistres élevées, ont contribué à un résultat d'entreprise positif.»

YVONNE PUSCH
CHIEF FINANCIAL OFFICER

Bilan

Au niveau de l'actif, les liquidités ont augmenté de CHF 46,1 mio. par rapport à 2022 et sont à un niveau nettement plus élevé que les années précédentes. Cette évolution est attribuable d'une part aux revenus d'intérêts provenant des placements, qui ont presque doublé par rapport à l'exercice précédent, atteignant CHF 33,5 mio. D'autre part, à d'importants remboursements découlant d'accords de rééchelonnement, en particulier de la part du Pakistan, de l'Argentine et de la Serbie, ainsi qu'aux efforts réussis de recouvrement.

Les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement ont diminué de CHF 8,5 mio. pendant l'exercice. S'agissant du passif, la réduction de primes non acquises pour un montant de CHF 82,5 mio. et l'augmentation des provisions pour sinistres de CHF 151,6 mio. ont constitué les principaux facteurs de l'exercice.

Au 31 décembre 2023, le capital s'élevait à CHF 2,892 mia. Il a augmenté de CHF 13,4 mio. par rapport à l'exercice précédent. La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB), d'environ CHF 1,942 mia., est inférieure de CHF 129,5 mio. (-6,3%) à celle de l'année précédente, suite à la réduction de l'engagement dans les pays de catégorie 7. En conséquence, la réserve de compensation (RComp) a augmenté de CHF 176,2 mio. pour atteindre CHF 937,2 mio. La RComp permet à la SERV de supporter les fluctuations significatives auxquelles elle est exposée quand des crises politiques ou économiques entraînent une dégradation du risque de certains pays et débiteurs ou des sinistres importants. En même temps, cette réserve permet à la SERV de continuer à couvrir des risques pour des opérations d'exportation.

Globalement, la SERV dispose d'une base de capital adéquate pour accomplir sa mission légale de promotion des exportations suisses en proposant des solutions d'assurance efficaces, même dans des périodes d'incertitudes économiques. La SERV est également en mesure de compenser une détérioration de l'évaluation du risque de certains pays et entreprises et dispose de réserves suffisantes pour affronter d'éventuelles crises.

Tableau des flux de trésorerie

Le compte de liquidités (cf. compte de liquidités, p. 66) affiche pour 2023 une augmentation nette de CHF 64,6 mio. (2022: CHF 151,0 mio.). Les années précédentes, la SERV a généré en moyenne CHF 122,3 mio. de fonds chaque année. Avec CHF 3,252 mia. de liquidités et de placements à terme, la SERV dispose toujours d'une excellente trésorerie.

Le flux de fonds issu de l'activité commerciale affiche cette année une valeur négative de CHF -13,9 mio. Cette année, les primes encaissées se situent à un niveau inférieur à celui de l'année précédente et, pour une partie, ont été réalisées seulement en décembre, de sorte que le paiement sera reçu en 2024. Parallèlement, les indemnités versées au titre des sinistres sont demeurées stables à CHF 53,6 mio. (légère baisse de CHF 1,1 mio.). Les remboursements au titre des sinistres ont augmenté de CHF 17,3 mio. pour atteindre CHF 30,6 mio., ce qui a une influence positive sur le compte de liquidités. Cependant, davantage de paiements ont été effectués pour le personnel et l'exploitation (+ CHF 3,1 mio.).

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent, d'une part, les remboursements anticipés, réguliers ou non, d'avoirs issus d'accords de rééchelonnement de créances et de leurs intérêts et, d'autre part, les paiements liés aux coûts de projets informatiques sous les «immobilisations incorporelles» ainsi que les produits d'intérêts sur les placements de capitaux. Atteignant CHF 79,6 millions, ce montant a enregistré une augmentation de CHF 15,6 millions par rapport à l'année précédente, principalement en raison du quasi-doublement des produits d'intérêts créditeurs sur les placements. Le flux de fonds moyen pour ce domaine s'élevait à CHF 104,5 mio. par le passé.

Preuve d'autofinancement

En 2023, la SERV a présenté un loading positif dans toutes les rubriques. Cela signifie que les primes acquises ont dépassé le risque d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue. Celle-ci correspond à la valeur moyenne théorique calculée pour un exercice en fonction des pertes possibles pondérées selon leurs probabilités. Ce calcul se base sur des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés.

En 2023, les rubriques «débiteurs publics» et «débiteurs privés avec ducroire» affichaient au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) un excédent de couverture de 113,4 mio., tandis que la rubrique «débiteurs privés sans ducroire» atteignait un autofinancement 1 négatif de CHF 1,4 mio. En raison des intérêts créditeurs obtenus sur les placements, la SERV affichait un net excédent de couverture de CHF 145,5 mio. dans l'autofinancement 2 pour toutes les rubriques, à l'exception de la rubrique «débiteurs privés sans ducroire». Même avec les intérêts créditeurs sur placements, la rubrique «débiteurs privés sans ducroire» est restée légèrement négative (CHF -1,3 mio.).

Depuis la fondation de la SERV, l'excédent de couverture moyen de l'autofinancement 1 s'élevait à CHF 10,4 mio. dans la rubrique principale «débiteurs publics» et à CHF 13,4 mio. dans la rubrique principale «débiteurs privés». Cela signifie que, jusqu'à présent, l'autofinancement 1

est plus qu'assuré dans les rubriques principales. Quand l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est positif, l'autofinancement 2 est également positif dès lors que le capital de la SERV n'est pas affecté par des intérêts négatifs.

Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance sont ventilées sur les trois rubriques au moyen d'une clé de répartition (cf. Commentaires sur les comptes annuels, commentaires 12–18, p. 74). Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Dans le compte de résultat, la rubrique «débiteurs publics» a été clôturée avec un résultat négatif, principalement en raison des charges de sinistres. Le résultat positif des rubriques «débiteurs privés sans ducroire» et «débiteurs privés avec ducroire» a permis de compenser la perte de l'autre rubrique. L'expérience a démontré que les résultats annuels des comptes par rubrique sont fortement impactés par les charges liées aux sinistres, ce qui les rend très volatils.

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat

01.01.2023–31.12.2023, en kCHF

	Annexe *	2023	2022	Variation
Recettes de primes	1	88 120	156 064	- 67 944
Formation de primes non acquises		- 72 627	- 123 725	51 098
Dissolution de primes non acquises		155 108	89 102	66 006
Primes acquises		170 601	121 441	49 160
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement		17 608	10 070	7 538
Total du produit d'assurance		188 209	131 511	56 698
Charges des sinistres	2	- 222 286	- 96 911	- 125 375
Commissions de réassurance		-	- 332	332
Résultat de rééchelonnement	3	26 563	14 692	11 871
Total des charges d'assurance		- 195 723	- 82 551	- 113 172
Résultat de l'activité d'assurance		- 7 514	48 960	- 56 474
Charges de personnel		- 17 429	- 16 706	- 723
Autres charges d'exploitation		- 13 420	- 7 825	- 5 595
Résultat financier		11 289	1 187	10 102
Autres produits	4	6 925	3 656	3 269
Résultat d'exploitation		- 20 149	29 272	- 49 421
Intérêts créditeurs sur placements		33 521	17 393	16 128
Résultat d'entreprise (RE)		13 372	46 665	- 33 293

* cf. Commentaires à partir de la page 74 dans l'Annexe aux comptes annuels

BILAN

Bilan

31.12.2023, en kCHF

	Annexe *	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Actif				
Liquidités		109 120	62 977	46 143
Créances de primes		66 801	6 059	60 742
Autres créances		171	428	- 257
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	5	3 142 820	3 124 393	18 427
Comptes de régularisation de l'actif		1 729	1 363	366
Total de l'actif circulant		3 320 641	3 195 220	125 421
Immobilisations corporelles		406	426	- 20
Immobilisations incorporelles	6	12 112	7 744	4 368
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		-	-	-
Total actifs immobilisés		12 517	8 170	4 347
Créances résultant de sinistres et de restructurations	7	148 714	175 817	- 27 103
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	8	86 599	95 141	- 8 542
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		235 313	270 958	- 35 645
Total de l'actif		3 568 471	3 474 348	94 123
Passif				
Engagements courants		11 474	6 137	5 337
Engagements financiers à court terme		925	590	335
Comptes de régularisation du passif		9 675	2 584	7 091
Primes non acquises		334 049	416 531	- 82 482
Provisions pour sinistres	9	320 039	168 399	151 640
Autres engagements à long terme	10	-	1 171	- 1 171
Sous-total		676 162	595 412	80 750
Capital porteur de risque (CPR)		1 124 406	1 106 383	18 023
Capital de base (CB)		817 322	964 869	- 147 547
Réserve de compensation (RComp)		937 209	761 019	176 190
Résultat d'entreprise (RE)		13 372	46 665	- 33 293
Capital total		2 892 309	2 878 936	13 373
Total du passif		3 568 471	3 474 348	94 123

* cf. Commentaires à partir de la page 74 dans l'Annexe aux comptes annuels

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Tableau des flux de trésorerie

01.01.2023–31.12.2023, en kCHF

	Annexe *	31.12.2023	31.12.2022
Activité d'exploitation			
Primes encaissées	11	37 685	154 056
Indemnités versées		– 53 607	– 54 738
Remboursements d'indemnités		30 614	13 339
Paiements pour le personnel et l'exploitation		– 28 542	– 25 415
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation		– 13 850	87 242
Activité d'investissement			
Activation de placements incorporels		– 6 600	– 3 018
Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		47 492	39 593
Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement		5 211	10 065
Paiements résultant d'intérêts financiers et créditeurs		33 488	17 393
Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement		79 591	64 033
Activité de financement			
Paiements résultant de l'activité de financement		– 1 171	– 279
Flux de fonds résultant de l'activité de financement		– 1 171	– 279
Variation nette des ressources		64 570	150 996
Ressources au 31.12.2022 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		–	3 187 370
Ressources au 31.12.2023 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		3 251 940	

* cf. Commentaires à partir de la page 74 dans l'Annexe aux comptes annuels

PREUVE D'- AUTOFINANCEMENT

Preuve d'autofinancement

01.01.2023–31.12.2023, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
Primes acquises	70 131	2 435	98 035	170 601
Perte annuelle moyenne attendue	- 12 221	- 1 179	- 25 649	- 39 049
Loading	57 910	1 256	72 386	131 552
Charges de personnel	- 1 906	- 1 543	- 13 980	- 17 429
Autres charges d'exploitation	- 1 468	- 1 188	- 10 764	- 13 420
Résultat financier	4 807	51	6 431	11 289
Autofinancement 1	59 343	- 1 424	54 073	111 992
Intérêts créditeurs sur placements	14 272	153	19 096	33 521
Autofinancement 2	73 615	- 1 271	73 169	145 513

COMPTES PAR RUBRIQUE

Comptes par rubrique

01.01.2023–31.12.2023, en kCHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)			SERV (4)=(1)+(2)+(3)
		Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
Recettes de primes	12	37 520	401	50 199	88 120
Formation de primes non acquises		- 32 944	258	- 39 941	- 72 627
Dissolution de primes non acquises		65 555	1 776	87 777	155 108
Primes acquises		70 131	2 435	98 035	170 601
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééche- lonnement	13	12 831	4 488	289	17 608
Total du produit d'assurance		82 962	6 923	98 324	188 209
Charges des sinistres	14	- 206 429	7 086	- 22 943	- 222 286
Commissions de réassurance		-	-	-	-
Résultat de rééchelonnement	15	9 964	9 877	6 722	26 563
Total des charges d'assurance		- 196 465	16 963	- 16 221	- 195 723
Résultat de l'activité d'assurance		- 113 503	23 886	82 103	- 7 514
Charges de personnel	16	- 1 906	- 1 543	- 13 980	- 17 429
Autres charges d'exploitation	17	- 1 468	- 1 188	- 10 764	- 13 420
Résultat financier	18	4 807	51	6 431	11 289
Autres produits		757	613	5 555	6 925
Résultat d'exploitation		- 111 313	21 819	69 345	- 20 149
Intérêts créditeurs sur placements		14 272	153	19 096	33 521
Résultat d'entreprise (RE)		- 97 041	21 972	88 441	13 372

* cf. Commentaires à partir de la page 74 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan par rubrique

31.12.2023, en kCHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)				SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Actif						
Liquidités		-	-	-	109 120	109 120
Créances de primes		22 230	471	44 100	-	66 801
Autres créances		-	-	-	171	171
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an		-	-	-	3 142 820	3 142 820
Comptes de régularisation de l'actif		-	-	-	1 729	1 729
Total de l'actif circulant		22 230	471	44 100	3 253 840	3 320 641
Immobilisations corporelles		-	-	-	406	406
Immobilisations incorporelles		-	-	-	12 112	12 112
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		-	-	-	-	-
Total actifs immobilisés		-	-	-	12 517	12 517
Créances résultant de sinistres et de restructurations		50 604	26 810	71 300	-	148 714
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		39 547	46 836	216	-	86 599
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		90 151	73 646	71 516	-	235 313
Total de l'actif		112 381	74 117	115 616	3 266 357	3 568 471
Passif						
Engagements courants		5 289	-	4 682	1 503	11 474
Engagements financiers à court terme		746	-	179	-	925
Comptes de régularisation du passif		-	-	-	9 675	9 675
Primes non acquises		125 244	7 231	201 574	-	334 049
Provisions pour sinistres	19	241 566	34 372	44 101	-	320 039
Autres engagements à long terme		-	-	-	-	-
Sous-total		372 845	41 603	250 536	11 178	676 162
Capital porteur de risque (CPR)		-	-	-	1 124 406	1 124 406
Capital de base (CB)		-	-	-	817 322	817 322
Réserve de compensation (RComp)		587 547	71 785	191 369	86 508	937 209
Résultat d'entreprise (RE)		-97 044	20 877	89 539	-	13 372
Capital total		490 503	92 662	280 908	2 028 236	2 892 309
Total du passif		863 348	134 265	531 444	2 039 414	3 568 471

* cf. Commentaires à partir de la page 74 dans l'Annexe aux comptes annuels

PRINCIPES D'INSCRIPTION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). La version approuvée par le CA le 23 août 2021 était applicable pendant l'exercice clôturé considéré.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique: les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les PIBE sont présentés sous forme abrégée dans ce chapitre. L'intégralité des PIBE, y compris les annexes, peut être consultée sur demande à la SERV.

Les éventuelles différences dans les totaux des tableaux et annexes sont dues à des écarts d'arrondis. Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants:

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan: les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs publics: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Ces taux tiennent compte:

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les «pays pauvres très endettés».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs privés: pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des évaluations de remboursements différentes. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés:

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transférabilité et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Immobilisations incorporelles

Inscription au bilan: les immobilisations incorporelles sont des biens non monétaires identifiables sans substance physique qui sont utilisés notamment pour la fourniture de services. Relèvent par exemple de cette catégorie les logiciels créés ou achetés par l'entreprise ainsi que les brevets. Les critères suivants doivent être remplis pour qu'un actif soit classifié en tant qu'immobilisation incorporelle: identifiabilité, pouvoir de disposition et contrôle par la SERV, preuve de l'utilité économique future, preuve des coûts d'acquisition ou de fabrication. La limite pour l'activation et la prise en compte dans l'inventaire s'élève à CHF 100 000 par immobilisation.

Évaluation: l'évaluation initiale des immobilisations incorporelles achetées ou produites par l'entreprise s'effectue au coût d'acquisition ou de production. Lors de la comptabilisation des immobilisations incorporelles, la durée d'utilisation future doit être estimée avec prudence et la valeur doit être systématiquement imputée au résultat de la période (normalement de manière linéaire) sur cette durée d'utilisation. Si la durée d'utilisation ne peut pas être déterminée clairement, l'amortissement est généralement réalisé sur une période de cinq ans, ou au maximum sur vingt ans dans des cas justifiés. Pour les biens incorporels liés à des personnes, la durée d'utilisation ne doit pas dépasser cinq ans.

Pour les brevets et droits, c'est la durée de ces derniers qui détermine leur durée d'amortissement. Pour la catégorie d'immobilisation «logiciels», la durée d'amortissement peut aller de cinq à vingt années, selon la durée d'utilisation attendue.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan: les avoirs provenant de rééchelonnements constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs se matérialisent une fois qu'un pays débiteur a conclu un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Évaluation et réévaluations: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus.

Primes non acquises

Inscription au bilan: les primes non acquises sont des comptes de régularisation du passif; ce sont des primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la durée du risque.

Évaluation: lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20% des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80% restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre ou de résiliation anticipée des polices d'assurance, la partie encore non sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres

Inscription au bilan: les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

Évaluation des provisions IBNR forfaitaires: un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR forfaitaires sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes.

Évaluation des provisions IBNR constituées au cas par cas: constitution au cas par cas. Cela s'applique dans les cas ne présentant encore aucun sinistre déclaré, mais affichant un retard de paiement qui dépasse le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan: dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Évaluation pour les débiteurs publics: les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus

et survenus. Étant donné qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 50%. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également appliquée.

Évaluation pour les débiteurs privés: la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

Inscription au bilan: du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en:

- Capital porteur de risque (CPR): le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Selon l'ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE), les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB): marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer se détériorent d'un cran sur l'échelle de notation interne. Les éléments à évaluer sont tous les contrats d'assurance conclus et les nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan «créances résultant de sinistres et de restructurations» et «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement».
- Réserve de compensation (RComp): poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au résultat d'entreprise (RE), constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise.

Évaluation: le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9% de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque correspondante est donc calculée avec une valeur de confiance de 99,9%. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un cran sur l'échelle de notation interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

Autofinancement

Calcul: la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et des comptes par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de ne pas ventiler les liquidités, les placements, les engagements courants et les engagements à court terme ainsi que le capital sur les trois rubriques. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

À propos du compte de résultat

[1] À propos des «recettes de primes»: le poste «recettes de primes» d'un montant de CHF 88,1 mio. se compose des recettes de primes d'assurance d'un montant de CHF 114,1 mio., moins les paiements des primes à des réassurances d'un montant de CHF 26,0 mio.

[2] À propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres de CHF 222,3 mio. se composent de la constitution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF 46,0 mio., de la constitution de provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 126,0 mio. et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres de CHF 5,3 mio. (cf. Charges des sinistres par rubrique, p. 80). En 2023, des sinistres à hauteur de CHF 44,3 mio. ont été définitivement sortis des comptes. Les sinistres décomptabilisés concernaient principalement des risques au Brésil, en Inde, en Russie, en Suisse et en Turquie. Le montant de CHF 0,7 mio. dans les charges des sinistres restantes comprend des coûts pour des mesures de recouvrement.

[3] À propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement de CHF 26,6 mio. constitue le montant du solde. Il se compose de la dissolution de réévaluations résultant d'avoirs de rééchelonnement à hauteur de CHF 26,7 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF -0,1 mio. (cf. Résultat de rééchelonnement par rubrique, p. 80).

[4] À propos des «autres produits»: les CHF 6,9 mio. dans les autres produits proviennent principalement de la capitalisation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet informatique Phœnix.

À propos du bilan

[5] À propos des «placements financiers à court terme»: à la date de clôture, l'ensemble des actifs financiers sont déposés sur un compte de placement auprès de la Confédération.

[6] À propos des «immobilisations incorporelles»: les CHF 12,1 mio. dans les immobilisations incorporelles proviennent de la capitalisation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet informatique Phœnix de la SERV.

[7] À propos des «créances résultant de sinistres et de restructurations»: les créances résultant de sinistres et les créances résultant de restructurations avec des débiteurs publics (cf. Créances résultant de sinistres et de restructurations [avec réévaluation], p. 77) de la SERV sont évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 70). Elles sont ensuite inscrites au bilan en tant que créances nettes. Au cours de l'exercice considéré, les créances résultant des sinistres ont diminué de CHF 27,1 mio. Les sinistres qui ont fait l'objet de versements à hauteur de CHF 53,6 mio. concernaient les pays suivants: l'Argentine, le Bangladesh, le Brésil, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Ghana, l'Inde, l'Italie, le Mexique, le Paraguay, le Salvador, la Suisse, la Tanzanie, l'Ukraine, l'Uruguay et la Zambie.

[8] À propos des «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement»: les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (cf. Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement, p. 79) sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets. Les mouvements les plus importants sont imputables à la Serbie (baisse de CHF 12,8 mio.).

[9] À propos des «provisions pour sinistres»: la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR (incurred but not reported) pour des sinistres d'un montant de CHF 108,7 mio. et des provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 211,3 mio. (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 70). Les provisions pour sinistres s'élèvent au total à CHF 320,0 mio.

[10] À propos des «autres engagements à long terme»: il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur effectué en lien avec des garanties de «Bonds» en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Le montant de ce dépôt en espèces diminue au fur et à mesure de la réduction de l'exposition résiduelle de la SERV sur la garantie de «Bonds». Le dépôt en espèces a été entièrement remboursé au cours de l'exercice 2023.

À propos du tableau des flux de trésorerie

[11] À propos des «primes encaissées»: Au total, des paiements de primes nets (déduction faite des paiements aux réassureurs) de

CHF 37,7 mio. ont été effectués. Il convient ici de mentionner qu'une grande partie des primes facturées au cours de l'exercice ne seront réglées que pendant l'exercice suivant.

À propos des comptes par rubrique

[12] À propos des «recettes de primes»: les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques pertinentes. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, comme représenté dans le tableau de la page 80.

[13] À propos des «intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement» – clé de répartition: les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.

[14] À propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres sont directement attribuées aux rubriques pertinentes. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 80.

[15] À propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement est directement attribué aux rubriques pertinentes. Le résultat de rééchelonnement par rubrique est présenté dans le tableau à la page 80.

[16] À propos des «charges de personnel» – clé de répartition: les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, déduction faite des contrats conclus en cours d'année, plus la couverture des risques secondaires et le nombre modifié de nouveaux contrats pour les assurances globales selon les charges effectives.

[17] À propos des «autres charges d'exploitation» – clé de répartition: la répartition des autres charges d'exploitation sur les différentes rubriques se fait de manière analogue à la répartition des charges de personnel.

[18] À propos du «résultat financier» – clé de répartition: la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 12).

À propos du bilan par rubrique

[19] À propos des «provisions pour sinistres»: les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau «Provisions pour sinistres par rubrique» à la page 80.

Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles

en kCHF

	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	2023	2022	2023	2022
Valeurs d'acquisition				
État au 1 ^{er} janvier	2 446	2 959	10 570	7 216
Entrées	269	291	6 624	3 354
Sorties	- 143	- 804	-	-
Autres mutations, transferts	-	-	-	-
État au 31 décembre	2 572	2 446	17 194	10 570
Amortissements, cumulés				
État au 1 ^{er} janvier	2 020	2 440	2 826	2 826
Entrées	289	377	2 256	-
Sorties	- 143	- 797	-	-
Dépréciation	-	-	-	-
État au 31 décembre	2 167	2 020	5 082	2 826
Valeur comptable au 31 décembre	405	426	12 112	7 744

Créances résultant de sinistres et de restructurations (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2023			31.12.2022			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV (1)	Réévaluation (2)	Créances nettes (3)=(1)+(2)	Créances SERV (4)	Réévaluation (5)	Créances nettes (6)=(4)+(5)	
Réévaluation des créances résultant de sinistres							
Arabie saoudite	128,4	- 94,0	34,4	128,4	- 77,0	51,4	- 17,0
Suisse	102,3	- 81,5	20,8	107,5	- 87,4	20,1	0,7
Grèce	50,7	- 42,7	8,0	50,7	- 42,7	8,0	0,0
Turquie	50,2	- 22,7	27,5	54,6	- 27,9	26,7	0,8
Cuba	47,6	- 31,5	16,1	47,6	- 31,4	16,2	- 0,1
Zimbabwe	37,2	- 28,8	8,3	37,4	- 26,2	11,2	- 2,9
Zambie	37,1	- 34,7	2,4	25,4	- 23,2	2,2	0,2
Émirats arabes unis	30,2	- 23,4	6,8	13,5	- 10,5	3,1	3,7
Inde	15,7	- 11,9	3,9	43,3	- 29,1	14,2	- 10,3
Indonésie	13,1	- 11,6	1,5	13,2	- 9,4	3,8	- 2,3
Autres pays	12,9	- 12,8	0,1	44,1	- 44,1	0,0	0,1
	525,3	- 395,5	129,8	565,7	- 408,8	156,9	- 27,1
Réévaluation des créances résultant de restructurations							
Corée du Nord	188,9	- 170,0	18,9	188,9	- 170,0	18,9	-
	188,9	- 170,0	18,9	188,9	- 170,0	18,9	-
Total des créances résultant de sinistres et restructurations			148,7			175,8	- 27,1

Créances résultant de restructurations avec débiteurs publics (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2023					31.12.2022					Variation	
	Créances totales	Part de tiers*	SERV			Créances totales	Part de tiers*	SERV				Créances nettes
			Part	Réévaluation	Créances nettes			Part	Réévaluation	Créances nettes		
(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	(8)=(6)-(7)	(9)	(10)=(8)+(9)	(11)=(5)-(10)		
Corée du Nord	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-	
Total	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-	

* Preneurs d'assurance ou cessionnaires

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2023						31.12.2022						Variation
	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			Avoir net
				Part	Réévaluation	Avoir net				Part	Réévaluation	Avoir net	
(1)	(2)	(3)	(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)	(13)=(6)-(12)	
Soudan	144,9	91,7	-	53,3	-47,9	5,3	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	-
Cuba	117,5	-	30,6	87,0	-64,4	22,6	116,4	-	30,2	86,2	-64,4	21,8	0,8
Argentine	90,7	-	17,3	73,4	-28,4	45,0	93,4	-	19,8	73,6	-24,9	48,7	-3,7
Pakistan	40,5	3,0	1,9	35,6	-35,6	-	57,8	3,1	3,2	51,5	-51,5	-	-
Irak	18,7	-	6,6	12,1	-12,1	-	25,5	-	8,1	17,4	-17,4	-	-
Bosnie et Herzégovine	18,5	-	4,6	13,9	-3,0	10,9	19,8	-	4,9	14,9	-11,2	3,7	7,2
Serbie	9,7	-	2,6	7,1	-4,5	2,6	27,2	-	7,3	19,9	-4,5	15,4	-12,8
Honduras	1,5	-	0,1	1,4	-1,3	0,1	1,6	-	0,1	1,5	-1,3	0,2	-0,1
Cameroun	0,7	-	0,1	0,6	-0,6	-	1,1	-	0,2	0,9	-0,9	-	-
Monténégro	0,2	-	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,5	-	0,2	0,3	-0,3	-	-
Égypte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	-	-	-	-	-	-	0,3	0,1	-	0,2	-0,2	-	-
Indonésie	-	-	-	-	-	-	0,3	0,3	-	-	-	-	-
Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	443,0	94,7	63,8	284,5	-197,9	86,6	488,8	95,2	74,0	319,6	-224,5	95,1	-8,6

Recettes de primes par rubrique

01.01.2023–31.12.2023, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV (4)=(1)+(2)+(3)
	Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
Recettes de primes d'assurance	50 842	- 241	55 546	106 147
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	1 754	640	5 600	7 994
Primes de réassurances	-	2	- 269	- 267
Primes versées à des réassurances	- 15 076	-	- 10 678	- 25 754
Total des recettes de primes	37 520	401	50 199	88 120

Charges des sinistres par rubrique

01.01.2023–31.12.2023, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV (4)=(1)+(2)+(3)
	Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
Provisions pour sinistres IBNR	- 56 525	10 367	200	- 45 958
Provisions pour sinistres déclarés	- 128 665	-	2 621	- 126 044
Variation de réévaluations	- 21 239	- 3 281	19 258	- 5 262
Sortie des comptes définitive des sinistres	-	-	- 44 343	- 44 343
Autres charges des sinistres	-	-	- 679	- 679
Total charges des sinistres	- 206 429	7 086	- 22 943	- 222 286

Résultat de rééchelonnement par rubrique

01.01.2023–31.12.2023, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV (4)=(1)+(2)+(3)
	Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	-	-	-	-
Variation de réévaluations	10 066	9 877	6 721	26 664
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	- 101	-	-	- 101
Total résultat de rééchelonnement	9 965	9 877	6 721	26 563

Provisions pour sinistres par rubrique

31.12.2023, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV (4)=(1)+(2)+(3)
	Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
IBNR	59 636	34 372	14 714	108 722
Sinistres déclarés	181 930	-	29 387	211 317
Provisions pour sinistres	241 566	34 372	44 101	320 039

ÉTAT DU CAPITAL

Au 31 décembre 2023, la SERV dispose d'un capital de CHF 2,892 mia.; ce dernier a donc augmenté de CHF 13,4 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,942 mia. fin 2023, soit une baisse de CHF 129,5 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte des changements au niveau de l'exposition, des catégories de risque pays de l'OCDE (CRP), des probabilités de défaut et des fluctuations de cours des monnaies étrangères. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait à CHF 937,2 mio. fin 2023, soit une hausse de CHF 176,2 mio. par rapport à l'année précédente. (Y compris attribution du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2022 d'un montant de CHF 46,7 mio.) La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note suite à des crises politiques ou économiques, ou si d'importants sinistres surviennent (besoin accru de CPR, de CB ou de réévaluations des avoirs de rééchelonnement). La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses, y compris dans des périodes difficiles.

État du capital

31.12.2023, en kCHF

	31.12.2022	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'exercice 2023	Mouvements	31.12.2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	1 106 383			18 023	1 124 406
Capital de base (CB)	964 869			- 147 547	817 322
Réserve de compensation (RComp)	761 019	46 665		129 524	937 209
Résultat d'entreprise (RE)	46 665	- 46 665	13 372		13 372
Capital	2 878 936	-	13 372	-	2 892 309

DIVERS

Forme juridique et siège

La SERV est une institution de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (état au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé Genferstrasse 6 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, avenue d'Ouchy 47. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

Événements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2023 et le 28 février 2024 qu'il conviendrait de communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2023 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de kCHF 66,6 (exercice précédent: kCHF 66,6) pour l'audit des comptes annuels 2023. De plus, l'organe de révision a reçu kCHF 2,8 hors taxe sur la valeur ajoutée pour des prestations complémentaires (exercice précédent: 0).

Rapport à la Confédération

La SERV est soumise à la surveillance du Conseil fédéral et à la haute surveillance du Parlement (cf. art. 32 LASRE). Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de la SERV pour quatre ans et les contrôle périodiquement. La SERV tient régulièrement un rapport destiné au Conseil fédéral concernant la réalisation des objectifs et l'évolution de ses affaires. De plus, elle présente une fois par an l'évolution de ses affaires aux sous-commissions des commissions des finances et tous les quatre ans aux sous-commissions des commissions de gestion du Conseil des États et du Conseil national.

La version électronique du rapport de gestion actuel est disponible sur report.serv-ch.com.



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation au Conseil fédéral

Rapport sur l'audit des comptes annuels 2023

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 64 à 82 de Assurance suisse contre les risques à l'exportation (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, la preuve d'autofinancement, les comptes par rubrique pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

**Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil fédéral sur l'audit des
comptes annuels

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

**Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil fédéral sur l'audit des
comptes annuels

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels y compris la preuve d'autofinancement qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Lukas Kündig
Expert-réviser agréé

Zurich, 28 février 2024

CONTACT

SERV Schweizerische Exportrisikoversicherung
Genferstrasse 6
8002 Zurich
+41 (0)58 551 55 55
info@serv-ch.com
serv-ch.com

SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Avenue d'Ouchy 47
1001 Lausanne
+41 (0)21 613 35 84
inforomandie@serv-ch.com
serv-ch.com

Le rapport de gestion 2023 de la SERV est disponible
en allemand, français et anglais sur le site report.serv-ch.com.
La version PDF allemande fait foi.

© SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation, 2024

RÉDACTION

SERV Assurance contre les risques à l'exportation, Zurich

CONCEPT / DESIGN / CODAGE

NeidhartSchön AG, Zurich

PHOTOGRAPHIE

Markus Bertschi, Zurich

ILLUSTRATION

Oculus Illustration GmbH, Zurich

TRADUCTION

Supertext AG, Zurich